

Bulletin du Conseil communal

N°3



Lausanne

Séance du 9 octobre 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 9 octobre 2012

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 9 octobre 2012, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente**Sommaire****Ordre du jour** 235**Première partie**..... 244**Communications**Démission de M^{me} Caroline Hmida-Chatelain du Conseil communal de Lausanne 244Demande d'urgences de la Municipalité concernant le point R15 – Préavis N° 2012/23
et le point R16 – Préavis N° 2012/29 245Journée portes ouvertes de l'Opéra : visite destinée aux conseillères et conseillers
communaux 245

Lettre de la Municipalité concernant sa nouvelle organisation. 246

Lettre de la Municipalité concernant le Fonds du stationnement – Adaptation du
règlement d'application..... 249

Lettre de la Municipalité concernant le Label UNICEF « Commune amie des enfants » .. 251

Communications - DépôtsMotion de M. Hadrien Buclin : « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la
Ville »..... 252Motion de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Lausanne consommerait-elle autant de
coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte
répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issus de la drogue »..... 252Motion de M. Gilles Meystre demandant de transformer l'impôt sur les divertissements
en une taxe affectée à la sécurité lausannoise. 252Motion de M. Julien Sansonnens : « Antennes de téléphonie mobile : le principe de
précaution doit s'appliquer »..... 252Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La
lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace
public et par la mobilisation citoyenne » 253Interpellation à la Municipalité de M. Vincent Rossi : « Quel avenir pour la digue
olympique en face du Quai d'Ouchy ? »..... 253Interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Qui sont les revendeurs de drogue de rue à
Lausanne ? »..... 253Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Mise en évidence de l'efficacité
environnementale des subventions ciblées »..... 253**Questions orales**..... 253**Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne :
quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? »**

Développement polycopié..... 257

Réponse de la Municipalité..... 259

Discussion 262

Interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Réaménagement de l'avenue de Montoie : les écoliers méritent mieux »

Développement polycopié.....	277
Réponse polycopiée de la Municipalité	278
Discussion	279

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R77. Rapport-préavis N° 2011/57 : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SiL, TRX). **ALAIN HUBLER.**

R93. Pétition de Gérald Thonney et consorts (149 sign.) : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).**

R94. Motion de M. Hadrien Buclin et consorts : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes ». (AGC, EJCS, FIPAV). **CHRISTELLE ALLAZ.**

R97. Pétition de Josiane et Luigi Maistrello et consorts (127 sign.) contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZURCHER).**

R99. Motion de M. David Payot : « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (FIPAV). **ROLAND OSTERMANN.**

R100. Postulat de M^{me} Magali Zuercher demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (TRX). **NICOLE GRABER.**

R101. Postulat de M. Florian Ruf : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SiL). **FABRICE MOSCHENI.**

R102. Préavis N° 2012/08 : Pierre-Henri Loup, route de Montheron 51. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (LSP). **JEAN-LUC CHOLLET.**

R1. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (LSP). **BENOÎT GAILLARD.**

R2. Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Centre du village de Verschez-les-Blanc : modification de la zone de restructuration ». (TRX). **SOPHIE MICHAUD GIGON.**

R3. Postulat de M^{me} Evelyne Knecht : « 'Haut les masques !' pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». (AGC). **YVES ADAM.**

R4. Préavis N° 2012/10 : Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le quai du Vent-Blanc. (TRX). **EDDY ANSERMET.**

R5. Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne ». (LSP). **MATHIEU BLANC.**

- R6. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne ». (LSP). **JEAN-LUC LAURENT.**
- R8. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). **LAURENT REBEAUD.**
- R9. Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique ». (TRX, LSP). **ELIANE AUBERT.**
- R11. Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (TRX). **NATACHA LITZISTORF SPINA.**
- R12. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! ». (LSP). **ESTHER SAUGEON.**
- R13. Postulat de M. Valéry Beaud : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! ». (SIPP, TRX, AGC). **ANDRE MACH.**
- R14. Préavis N° 2012/19 : Route de Chavannes 13 et 15 – Parcelles 4277 et 4279. Demande de levée partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 343'672. (LSP). **OLIVIER FALLER.**
- R15. Préavis N° 2012/23 : Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette–boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. (TRX, SiL, FIPAV). **MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.**
- R16. Préavis N° 2012/29 : Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Demande d'une première tranche de crédit. (TRX, LSP). **CLAUDE BONNARD.**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI1. Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent ». (1^{re}/11.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI2. Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (1^{re}/11.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI3. Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! » (1^{re}/11.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI4. Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade ». (1^{re}/11.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI5. Motion de M. Hadrien Buclin : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (1^{re}/11.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI6. Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (1^{re}/11.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI7. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? » (1^{re}/11.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI8. Motion de M. Bertrand Picard : « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (2^e/25.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI9. Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Et si on reparlait du péage urbain ? » (2^e/25.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**

INI10. Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». (2^e/25.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**

INI11. Postulat de M. Julien Sansonnens : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! » (2^e/25.9.12). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

INT12. Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. **REPONSE MUNICIPALE.**

INT19. Interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Réaménagement de l'avenue de Montoie : les écoliers méritent mieux ». (2^e/25.9.12). **REPONSE MUNICIPALE.**

INT20. Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Structure d'accueil pour marginaux et toxicomanes : où en est-on ? » (2^e/25.9.12). **REPONSE MUNICIPALE.**

INT30. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AGC/3.5.12]. **DISCUSSION.**

INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? » (9^e/19.1.10) [TRX, LSP/16.5.12]. **DISCUSSION.**

INT1. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12) [AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, SiL/2.8.12]. **DISCUSSION.**

INT2. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » (12^e/14.2.12) [TRX/22.3.12]. **DISCUSSION.**

INT3. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Ecrans publicitaires dans les stations du M2 : une aberration écologique ». (16^e/8.5.12) [TRX, AGC/21.6.12]. **DISCUSSION.**

INT4. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Quelles conséquences pour les auteurs de la dénonciation erronée à l'égard de M. Trpkovski ? » (16^e/8.5.12) [LSP/23.8.12]. **DISCUSSION.**

INT5. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quelles conséquences à l'émeute qui s'est déroulée à Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai ? » (17^e/22.5.12) [LSP/23.8.12]. **DISCUSSION.**

INT6. Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Les hooligans castagnent : qui va casquer ? » (17^e/22.5.12) ; interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Les contribuables lausannois devront payer ». (17^e/22.5.12). [LSP/16.8.12]. **DISCUSSION.**

INT7. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quelques éclaircissements sur la procédure interne à la police communale en cas de dénonciation d'un agent de police ». (17^e/22.5.12) [LSP/16.8.12]. **DISCUSSION.**

INT8. Interpellation de M. Philipp Stauber : « La vie nocturne lausannoise en chiffres : l'envers du décor des nuits festives ». (17^e/22.5.12) [LSP/23.8.12]. **DISCUSSION.**

INT9. Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Le Canton paie, la Ville engage ! » (18^e/5.6.12) [SIPP/28.6.12]. **DISCUSSION.**

- INT10. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « 80^e anniversaire de La Vaudoise : pompiers et policiers au travail mais pas sur les stands ? » (18^e/5.6.12) [LSP, SIPP/23.8.12]. **DISCUSSION.**
- INT15. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments ». (6^e/8.11.11) [TRX/12.1.12]. **DISCUSSION.**
- INT16. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12) [TRX/3.5.12]. **DISCUSSION.**
- INT17. Interpellation de M^{me} Magali Zuercher faisant suite à l'augmentation des tarifs du Réseau-L. (16^e/8.5.12) [EJCS, AGC/6.9.12]. **DISCUSSION.**
- INT21. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Luna Park : la Police du commerce peut-elle interdire l'entreposage de boissons alcooliques sur les stands même pour une consommation personnelle ? » (18^e/5.6.12) [SIPP/13.9.12]. **DISCUSSION.**

Prochaines séances : 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30), 29.1 (19 h 30), 12.2 (18 h et 20 h 30), 26.2 (18 h et 20 h 30), 12.3 (18 h et 20 h 30), 26.3 (18 h et 20 h 30), 16.4 (18 h et 20 h 30), 30.4 (18 h et 20 h 30), 14.5 (18 h et 20 h 30), 28.5 (18 h et 20 h 30), 11.6 (18 h et 20 h 30), 25.6 (18 h et 20 h 30) et 26.6 (19 h 30), 10.9 (de 18 h à 20 h), 24.9 (18 h et 20 h 30), 8.10 (18 h et 20 h 30), 5.11 (18 h et 20 h 30), 19.11 (18 h et 20 h 30), 3.12 (18 h et 20 h 30) et 4.12 (19 h 30), 10.12 (19 h 30) en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 24.4.12 Rapport-préavis N° 2012/11 : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ». (FIPAV, TRX). **NATACHA LITZISTORF SPINA.**
- 22.5.12 Préavis N° 2012/15 : Achat par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) de huit immeubles, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), sis au chemin de Praz-Séchaud 11 à 30. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. (LSP). **PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.**
- 19.6.12 Rapport-préavis N° 2012/18 : Assainissement de la CPCL. Mise en conformité avec les modifications de la LPP sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public ainsi que la réforme structurelle. Révision des statuts de la CPCL. Réponses aux postulats de MM. Pierre-Antoine

- Hildbrand et consorts, Claude-Alain Voiblet et David Payot. (AGC). **ALAIN HUBLER.**
- 19.6.12 Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). **SYLVIANNE BERGMANN.**
- 19.6.12 Motion de M^{me} Evelyne Knecht : « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.**
- 19.6.12 Pétition du Collectif Gare et consorts (env. 750 sign.) : « NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 19.6.12 Pétition de Marie-Claude et Alain Garnier : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 19.6.12 Pétition du Collectif « NON à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » et consorts (763 sign.) contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l'école de Floréal et orientée en direction de cet établissement. (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 11.9.12 Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération. (TRX, LSP). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 11.9.12 Rapport-préavis N° 2012/22 : Politique municipale en matière de mendicité. Initiative « Stop à la mendicité par métier ! ». Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulé : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ». (LSP, AGC, EJCS). **ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.**
- 11.9.12 a. Rapport-préavis N° 2012/24 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets. Réponse à deux postulats et une motion. (TRX, EJCS). **JEAN-FRANCOIS CACHIN.**
- b. Préavis N° 2012/21 : Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400 000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels. (AGC, FIPAV, SiL, TRX). **JEAN-FRANCOIS CACHIN, président ; FABRICE GHELFI (rapport de majorité) ; FLORENCE BETTSCHART-NARBEL (rapport de minorité).**
- 11.9.12 Préavis N° 2012/25 : Déploiement de quatre piles à combustible dans des chaufferies d'immeubles d'habitation. (SiL). **CHARLES-DENIS PERRIN.**
- 11.9.12 Préavis N° 2012/26 : Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement des services internes et des transformateurs d'intensité des groupes de production. Début des études de mise aux normes. Compléments d'études pour le projet Lavey+. (SiL). **PIERRE OBERSON.**
- 11.9.12 Rapport-préavis N° 2012/27 : Déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal par la création d'une société anonyme. Demandes de crédits d'investissement et de fonctionnement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (SiL). **FLORIAN RUF.**
- 11.9.12 Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch (261 sign.) : « Halte aux dealers dans le quartier St-Roch, Pré-du-Marché, Clos-de-Bulle ! » (LSP). **COMMISSION DES PETITIONS.**

- 11.9.12 Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon (146 sign.) contre la présence des dealers. (LSP). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 11.9.12 Pétition de l'UDC Lausanne (400 sign.) : « Qualité de vie à Lausanne ». (LSP). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 11.9.12 Préavis N° 2012/28 : Valorisation du site de Malley-centre regroupant les parcelles des abattoirs et de l'usine à gaz de la Ville de Lausanne. (LSP, TRX). **XAVIER DE HALLER.**
- 11.9.12 Postulat de M. Henri Klunge : « Récusation en commission ». (AGC). **GAËLLE LAPIQUE.**
- 11.9.12 Postulat de M. Philipp Stauber : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues ». (EJCS). **ALAIN HUBLER.**
- 11.9.12 Préavis N° 2012/30 : Zone sportive de Vidy. Stade Pierre-de-Coubertin. Remplacement de la piste d'athlétisme. (SIPP). **ALAIN JEANMONOD.**
- 11.9.12 Préavis N° 2012/31 : Liaison Vigie–Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers. (LSP, TRX). **MARIA VELASCO.**
- 11.9.12 *a.* Motion de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (LSP).
- b.* Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans ». (LSP).
- c.* Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés ». (LSP).
- d.* Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique ». (LSP).
- e.* Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « Un suivi 'post-biture' avec les TSHM ». (EJCS, LSP).
- f.* Motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Des *spotters* pour les 'nuits lausannoises' ». (LSP).
- g.* Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « 'Foule + alcool + attente' = mauvais cocktail pour 'les nuits lausannoises' ! » (LSP).
- h.* Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » (EJCS, LSP).
- i.* Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour que la nuit reste festive ». (LSP). **SYLVIANNE BERGMANN.**
- 25.9.12 Rapport-préavis N° 2012/32 : « Places d'apprentissage : atteindre les 5 % ». Réponse à la motion de M^{me} Rebecca Ruiz. (AGC, SiL). **GUY GAUDARD.**
- 25.9.12 Préavis N° 2012/33 : Aménagement du temps de travail – suite et fin du déploiement. (AGC). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 25.9.12 Préavis N° 2012/34 : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif. Demande de crédit-cadre. Quatrième étape (2013-2017). (LSP). **ELISABETH WERMELINGER.**
- 25.9.12 Préavis N° 2012/35 : Bilan du contrat de quartier de Montelly. (SIPP, TRX). **GIANFRANCO GAZZOLA.**

- 25.9.12 Préavis N° 2012/36 : Etudes régionales : demande d'un crédit III d'investissement du patrimoine administratif. (TRX). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 25.9.12 Rapport-préavis N° 2012/37 : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler et de M^{me} Sophie Michaud Gigon. (SIPP). **CHRISTIANE JAQUET-BERGER.**
- 25.9.12 Préavis N° 2012/38 : Réaménagement du chemin de la Prairie consécutif à la réalisation de 5 bâtiments de logements sur la parcelle 20454 sise à l'avenue de Provence et extension de la zone 30 de Montelly sur le quartier de Malley. (TRX, FIPAV, SiL). **LAURENT GUIDETTI.**
- 25.9.12 Pétition de Guillaume Morand et consorts (1482 sign.) : « Lâchez-nous la rampe (Vigie-Gonin) – Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants ! » (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 25.9.12 Pétition de Pierre et Monique Corbaz et consorts (1045 sign.) : « NON aux démolitions – OUI au maintien de la mixité sociale ». (TRX, LSP). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 25.9.12 Pétition de Pôle Sud et consorts (1820 sign.) : « Pour le maintien du poste d'animateur socioculturel à 60 % à Pôle Sud consacré, entre autres, à la promotion santé ». (EJCS). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 9.10.12 Rapport-préavis N° 2012/39 : « Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées ». Réponse au postulat de M. Jean Tschopp. (AGC). **BERTRAND PICARD.**
- 9.10.12 Préavis N° 2012/40 : Gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Mise en œuvre des recommandations de l'audit, clarification des procédures et amélioration du contrôle interne. Réponse à la motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ». (LSP). **DAVID PAYOT.**
- 9.10.12 Pétition de Dominique Gabella et consorts (168 sign.) : « Pour un plan de quartier pour remplacer la zone de restructuration du centre du village de Vers-chez-les-Blanc et un nouveau plan d'extension pour les lieux-dits du plan d'extension 3 (599) ». **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 9.10.12 Pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 sign.) pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises ». **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 9.10.12 Pétition du Comité Riant-Mont et consorts (736 sign.) : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ! ». **COMMISSION DES PETITIONS.**

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. **DISCUSSION.**
- 11.5.10 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 12.4.11 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [LSP, FIPAV]. **DISCUSSION.**

- 17.1.12 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SIPP]. **DISCUSSION.**
- 8.5.12 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [TRX]. **DISCUSSION.**
- 8.5.12 Interpellation de M. Benoît Biéler et consorts : « Quelle place pour les coopératives d'habitant-e-s dans la politique du logement de la Ville ? » (16^e/8.5.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 22.5.12 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12) [TRX]. **DISCUSSION.**
- 5.6.12 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville ». (18^e/5.6.12) [SIPP]. **DISCUSSION.**
- 5.6.12 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » (18^e/5.6.12) [LSP, SIPP]. **DISCUSSION.**
- 19.6.12 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Effectifs à bout de leurs forces, nombre d'interventions en forte augmentation, quel est le bilan de recrutement de la Police lausannoise au 30 juin 2012 ? » (19^e/19.6.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 19.6.12 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Travaillez où vous voulez, habitez où vous pouvez, mais de préférence sur le canton de Vaud ? » (19^e/19.6.12) [AGC]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? » (1^{re}/11.9.12) [TRX]. **DISCUSSION PREALABLE.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Mathieu Blanc : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Qui pilote le 'Projet de territoire Suisse' ? » (1^{re}/11.9.12) [AGC, TRX]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Service du logement et des gérances ou une manière très particulière d'harmoniser des loyers ». (1^{re}/11.9.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle ». (1^{re}/11.9.12) [SIPP]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Un havre de paix coupé du monde ». (1^{re}/11.9.12) [AGC]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Véhicule de service, qui paie quoi ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 25.9.12 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Problèmes de logement : quelle part revient aux lits froids ? » (2^e/25.9.12). **DISCUSSION.**
- 25.9.12 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « A la gare CFF à pédibus ! » (2^e/25.9.12). **DISCUSSION.**
- 25.9.12 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Taxis lausannois : comment garantir un salaire décent ? » (2^e/25.9.12). **DISCUSSION.**

25.9.12 Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un bilan des activités de l'entité 'Unités spéciales' ». (2^e/25.9.12). **DISCUSSION.**

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Philippe Clivaz, Olivier Faller, Sarah Frund, Nicole Graber, Christiane Jaquet-Berger, Elisabeth Wermelinger, Diane Wild.

Membres absents non excusés : MM. Claude Bonnard et Laurent Guidetti.

Membres présents	90
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	2
Démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h 00 à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Le quorum est atteint et j'ouvre la séance. Je vous signale que nous accueillons ce soir le président du Conseil communal d'Epalinges, M. Mazyar Yozefi, accompagné du premier vice-président M. Michel Perret. Ils auront aussi l'occasion de vous rencontrer durant la pause. Nous traiterons ce soir, d'abord des opérations préliminaires, ensuite des questions orales, des réponses aux trois interpellations urgentes du 11 septembre et du 25 septembre, des deux urgences municipales, le R15 et le R16, puis nous prendrons les rapports, ceci jusqu'à la pause. Nous reprendrons avec les initiatives et les réponses aux interpellations.

La présidente : – Concernant les opérations préliminaires, je vous lis le courrier que j'ai reçu.

Communication

Démission de M^{me} Caroline Hmida-Chatelain du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 3 octobre 2012

Madame la Présidente,
Madame, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil Communal de Lausanne, ceci au 4 octobre 2012.

Au terme de cette 1^{re} année de mandat, je mesure certes l'utilité du travail parlementaire, mais aussi ses limites. J'aspire dorénavant à d'autres activités. Je ne le cache pas, Lausanne me désespère. Ma ville de cœur, de naissance, ne ressemble plus à celle que j'ai connue. Cette ville n'est plus à même de répondre aux besoins de sécurité de ses citoyens, et force est de constater que la situation se péjore. Je garderai néanmoins de cette année le souvenir d'une expérience unique et formatrice.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations, de bonnes suites pour vos débats et un travail fructueux, qui puisse apporter à chacun ce à quoi il aspire.

(Signé) Caroline Hmida-Chatelain

La présidente : – M^{me} Hmida-Chatelain est entrée au Conseil communal le 1^{er} juillet 2011 et l'a donc quitté le 4 octobre 2012. Nous la remercions pour sa participation.

La parole est à M. Tétaz pour les communications.

Communication

Demande d'urgences de la Municipalité concernant le point R15 – Préavis N° 2012/23 et le point R16 – Préavis N° 2012/29

Lausanne, le 21 septembre 2012

Séance du Conseil communal du 9 octobre 2012

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal du 9 octobre 2012. Les commissions se sont réunies respectivement les 31 août et 21 août 2012. Le dépôt des rapports des présidents de commission est annoncé comme imminent.

11.9.12 Préavis N° 2012/23 – « Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette - boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs »

Motif : Les canalisations publiques actuelles en réseau souterrain – en particulier certains tronçons de la conduite du gaz en très mauvais état – ne présentent plus une garantie d'étanchéité suffisante et doivent être réhabilités rapidement.

11.9.12 Préavis N° 2012/29 – « Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Demande d'une première tranche de crédit.»

Motif : Le crédit sollicité au Conseil communal permettra d'éviter de devoir interrompre les fouilles en cours, commencées ce printemps, et de retarder les travaux devant se dérouler sur le site.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Journée portes ouvertes de l'Opéra : visite destinée aux conseillères et conseillers communaux

Lausanne, le 9 octobre 2012

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

L'Opéra de Lausanne organise une journée portes ouvertes le samedi 13 octobre 2012. Les visites prévues sont aujourd'hui complètes.

Une visite spéciale est organisée le même jour à 11h00 pour les conseillères et conseillers communaux. Le départ de la visite se fera devant l'entrée principale de l'Opéra, Av. du Théâtre 12, 1005 Lausanne.

En cas d'intérêt de votre part, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire par courriel, jusqu'au jeudi 11 octobre 2012, auprès de Madame Christine Martin à l'adresse mail suivante : christine.martin@lausanne.ch.

En espérant vous rencontrer le 13 octobre prochain, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Le chef de service : *Fabien Ruf*

Communication

Lettre de la Municipalité concernant sa nouvelle organisation.

Lausanne, le 20 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Réunie en séance extraordinaire le 11 septembre 2012, la Municipalité a pris acte de la volonté de M. Marc Vuilleumier d'être dessaisi de la conduite de la police municipale et a procédé en conséquence à une réorganisation partielle des directions de l'Administration communale lausannoise. Selon cette organisation, le Corps de police est repris par M. Grégoire Junod. Le Service de la culture rejoint la Syndicature. Enfin, M. Vuilleumier prend la responsabilité du Service des assurances sociales, des questions d'intégration et de la vie des quartiers. Ces changements sont entrés en vigueur le 18 septembre 2012.

La Municipalité manifeste sa satisfaction d'avoir trouvé une solution en mesure de lui permettre de répondre au mieux aux besoins prioritaires de la Ville.

Nouvelle organisation de la Municipalité :

Administration générale et culture (AGC)

M. Daniel Brélaz, syndic

Secrétariat municipal

Service du personnel

Service de la culture

Service du développement de la Ville et de la communication

Service d'organisation et d'informatique

Service juridique

Direction des sports, de l'intégration

M. Marc Vuilleumier

et de la protection de la population (SIPP)

Service administratif et de l'intégration

Service des sports

Service de la police du commerce

Service du contrôle des habitants

Service de protection et de sauvetage

Service des assurances sociales

Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)	M. Grégoire Junod
Commission immobilière	
Corps de police	
Service du logement et des gérances	
Bibliothèque et archives de la Ville	
Direction des travaux (TRX)	M. Olivier Français
Service de la coordination et du cadastre	
Service des routes et de la mobilité	
Service d'urbanisme	
Service d'architecture	
Service d'assainissement	
eauservice	
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS)	M. Oscar Tosato
Service de la jeunesse et des loisirs	
Service d'accueil de jour de l'enfance	
Service des écoles primaires et secondaires	
Service de santé des écoles	
Service dentaire scolaire	
Service de psychologie scolaire	
Service du travail	
Service social Lausanne	
Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)	Mme Florence Germond
Service financier	
Service de la révision	
Service achat et logistique Ville	
Service des parcs et domaines	
Direction des services industriels (SiL)	M. Jean-Yves Pidoux
Secrétariat général	
Service finances, administration et développement	
Service de l'électricité	
Service du gaz et du chauffage à distance	
Service multimédia	
Service commercial	

ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE	SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE	TRAVAUX	ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	FINANCES ET PATRIMOINE VERT	SERVICES INDUSTRIELS
<i>M. D. Brélaz, syndic</i>	<i>M. Vuilleumier</i> <i>M.</i>	<i>M. G. Junod</i>	<i>M. O. Français</i>	<i>M. O. Tosato</i>	<i>Mme Germond</i> <i>F.</i>	<i>M. J-Y. Pidoux</i>
<u>Services</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétariat municipal ▪ Personnel ▪ Culture ▪ Développement de la Ville et de la communication ▪ Organisation et informatique ▪ Juridique 	<u>Services</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administratif et de l'intégration ▪ Sports ▪ Police du commerce ▪ Contrôle des habitants ▪ Protection et sauvetage ▪ Assurances sociales 	<u>Services</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission immobilière ▪ Corps de police ▪ Logement et gérances ▪ Bibliothèque et archives de la Ville 	<u>Services</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination et cadastre ▪ Routes et mobilité ▪ Urbanisme ▪ Architecture ▪ Assainissement ▪ Eauservice 	<u>Services</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeunesse et loisirs ▪ Accueil de jour de l'enfance ▪ Ecoles primaires et secondaires ▪ Santé des écoles ▪ Dentaire scolaire ▪ Psychologie scolaire ▪ Travail ▪ Social 	<u>Services</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financier ▪ Révision ▪ Achat & logistique Ville ▪ Parcs et domaines 	<u>Services</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétariat général ▪ Finances, administration et développement ▪ Electricité ▪ Gaz et chauffage à distance ▪ Multimédia ▪ Commercial

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agrée, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Lettre de la Municipalité concernant le Fonds du stationnement – Adaptation du règlement d'application.

Lausanne, le 21 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans sa séance du 1^{er} avril 2009, la Municipalité avait accepté le règlement d'application du fonds du stationnement et une communication avait alors été faite pour vous informer sur le sujet.

Au terme d'une phase « test » portant sur trois exercices comptables bouclés (2009 à 2011), et fort des enseignements retirés, il s'est avéré nécessaire de clarifier et d'adapter ce règlement à une réalité de fonctionnement, essentiellement s'agissant des principes de la dotation annuelle du fonds et de l'affectation de la réserve ainsi constituée. Cette mise à jour, adoptée par la Municipalité le 20 septembre 2012, tend à mieux répondre à l'évolution des pratiques. Elle entrera en vigueur au terme des 30 jours suivants son adoption par la Municipalité.

Sans refaire l'historique de la politique lausannoise en matière de stationnement, il est néanmoins utile de savoir que tel que précisé dans le rapport-préavis n° 2004/32, le déficit cumulé au chapitre « Stationnement » s'élève à 24,8 millions. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé d'attribuer 500'000 francs par an sur les exercices comptables 2009 à 2012 pour financer la construction future de nouveaux P+R, le solde de l'excédent de recettes permettant de combler partiellement le déficit. Par ailleurs, dans un souci de cohérence en regard de la réalité comptable, le périmètre des charges et des revenus a été revu, notamment par l'adjonction des amortissements, des intérêts, des charges totales liées aux parkings lausannois, des loyers et autres charges diverses. Une matrice a été élaborée à cet effet pour pérenniser le mode de calcul. La Municipalité définira donc chaque année l'affectation éventuelle de l'excédent de recettes liées au stationnement en relation avec les chiffres consolidés du dernier exercice bouclé, pour autant que le déficit cumulé lié au stationnement soit résorbé.

Par ailleurs, mettant en rapport le capital à disposition et les besoins effectifs, notamment pour le remplacement planifié des horodateurs, la Municipalité a souhaité affecter l'intégralité du fonds au seul financement des aspects constructifs liés à l'équipement technique et aux infrastructures de nouveaux P+R. Lors de la création du fonds du stationnement (préavis n° 2004/32 du 08.02.2005), les futurs P+R des Prés-de-Vidy et de la Blécherette, tous deux liés au projet Métamorphose, avaient été évoqués.

Le remplacement des horodateurs est financé par le biais du préavis traitant des « Autorisations d'achats » (1'244'000 francs en 2010, 900'000 francs en 2011, 825'000 en 2012 et 730'000 francs en 2013). Pour autant qu'il faille le relever, l'intégration de ces appareils dans les autorisations d'achats est en adéquation avec la politique de la Ville en matière d'amortissement des véhicules, machines et autres installations.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Fonds du stationnement - Règlement d'utilisation

Direction des travaux, Service des routes et de la mobilité, Office de la mobilité

Avec l'adoption du rapport-préavis n° 2004/32, en février 2005, le Conseil communal a accepté la création d'un fonds pour assurer le financement nécessaire à la construction de parkings-relais futurs, ainsi que la mise en œuvre d'autres mesures liées au stationnement. Le présent règlement définit son mode de fonctionnement.

Définition, objectifs et champ d'utilisation

Par principe, le fonds du stationnement est alimenté par le budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité par une attribution annuelle décidée par la Municipalité. Cette dotation est prélevée sur l'excédent entre les recettes et les charges, tel que défini dans l'article 15 du Règlement communal sur la circulation et le stationnement qui précise que : *«Les taxes perçues pour le stationnement limité sont fixées de telle manière que les sommes encaissées équilibrent le coût d'aménagement, d'entretien et de contrôle des cases de stationnement, ainsi que la location par la Ville, des surfaces nécessaires à la création d'emplacements de parcage ».*

Sous l'appellation « fonds du Stationnement », il faut comprendre qu'il s'agit de constituer une capacité financière permettant une participation, totale ou partielle, aux financements de nouveaux aménagements de surfaces nécessaires au stationnement. Ce fonds est essentiellement destiné à financer les aspects constructifs liés à l'équipement technique et aux infrastructures, ainsi que les dépenses se rapportant aux amortissements des investissements réalisés.

Les recettes du stationnement proviennent :

- a) des parcomètres et des horodateurs pour les places payantes à durée limitée sur le domaine public ou assimilé comme tel ;
- b) de la vente de cartes à gratter ;
- c) de la vente de macarons pour les résidents et les entreprises ;
- d) des parkings-relais (P+R) ;
- e) des parkings en surface de longue durée (P-Only) ;
- f) des taxes perçues pour les autorisations d'occuper temporairement le domaine public (chantiers / manifestations / autres).

Les charges principales induites par la gestion du stationnement sont constituées par :

- a) les charges de personnel pour la gestion administrative et technique (routes et mobilité), pour le contrôle du stationnement (agents de l'Office du stationnement de la Direction de la sécurité publique et des Sports) et pour l'appui en matière juridique (Service juridique) ;
- b) l'entretien courant du matériel de contrôle du stationnement payant (pièces et main d'œuvre) ;
- c) les charges totales liées aux parkings gérés par la Ville et les SA en main de la Ville (notamment P+R et P-Only) ;
- d) les amortissements et les intérêts des investissements ;
- e) la location du domaine public ;
- f) les interventions de diverses natures.

Financement

Le fonds est alimenté par une attribution annuelle fixée par la Municipalité et prélevée sur le budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité, pour autant que le déficit cumulé de CHF 24,8 millions, tel que présenté dans le préavis n° 2004/32, ait été intégralement résorbé. Elle ne saurait toutefois dépasser l'excédent de recettes exprimé par les comptes. En cas d'exercice déficitaire, la Municipalité se réserve le droit de ne pas alimenter le fonds.

Les recettes liées aux amendes d'ordre pour le non-respect des règles de stationnement ne sont pas prises en considération pour la dotation du fonds.

Organisation

Le fonds est géré par le Service des routes et de la mobilité - Office de la mobilité, section « stationnement ».

Le Service de la révision veille à sa bonne application et au respect des principes fixés plus haut.

En cas de dissolution du fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur 30 jours après son acceptation par la Municipalité.

Communication

Lettre de la Municipalité concernant le Label UNICEF « Commune amie des enfants »

Lausanne, le 27 septembre 2012

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En 2008, la Ville de Lausanne a entrepris par l'entremise de l'ancienne Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, des démarches pour l'obtention du label UNICEF « Commune amie des enfants ». Cette distinction vise à soutenir l'application, au niveau communal, de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant dans les domaines de l'administration et de la politique, de l'école, des structures d'accueil extrafamiliales, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, de la santé, des loisirs et de l'environnement de l'habitat.

Les différentes étapes (état des lieux, ateliers, avec les enfants et les jeunes, plan d'action et journée d'évaluation) ayant été accomplies avec succès, l'UNICEF nous a informés le 10 juillet 2012 que la Ville de Lausanne avait obtenu le label UNICEF « Commune amie des enfants ».

Lausanne devient ainsi la première commune de Suisse romande et la première grande ville de Suisse à recevoir cette distinction.

L'obtention du label « Commune amie des enfants » engage Lausanne pendant les quatre prochaines années à travers un plan d'action qui comprend notamment :

- la mise sur pied d'un groupe de référence. Celui-ci est amené à jouer un rôle moteur pour rendre vivante cette labellisation et permettre de sensibiliser les différents services et acteurs, mais aussi le grand public, à la prise en compte des enfants et des jeunes dans les projets de la Ville ;
- le renforcement d'espaces de participation pour les enfants et les jeunes, à travers notamment des instances comme le Conseil des jeunes et les conseils des enfants.

Il permettra de poursuivre et de développer une politique de prise en compte des enfants et des jeunes dans les projets de la Ville.

La brochure d'information « Commune amie des enfants » peut être consultée sur le site de l'UNICEF (www.unicef.ch).

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication - Dépôt

Motion de M. Hadrien Buclin : « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville »

Lausanne, le 5 octobre 2012

(Signé) *Hadrien Buclin*

Communication – Dépôt

Motion de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issus de la drogue »

Lausanne, le 7 octobre 2012

(Signé) *Nkiko Nsengimana et 5 cosignataires*

Communication – Dépôt

Motion de M. Gilles Meystre demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise.

Lausanne, le 2 octobre 2012

(Signé) *Gilles Meystre*

Communication – Dépôt

Motion de M. Julien Sansonnens : « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer »

(Signé) *Julien Sansonnens*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne »

Lausanne, le 8 octobre 2012

(Signé) *Nkiko Nsengimana et 5 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation à la Municipalité de M. Vincent Rossi : « Quel avenir pour la digue olympique en face du Quai d'Ouchy ? »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Vincent Rossi*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Qui sont les revendeurs de drogue de rue à Lausanne ? »

Lausanne, le 6 octobre 2012

(Signé) *Nkiko Nsengimana*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées »

Lausanne, le 20 septembre 2012

(Signé) *Sophie Michaud Gigon*

Questions orales

Question

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Cette question s'adresse à l'ancien directeur de la Culture. Nous avons eu l'occasion de découvrir avec émerveillement les photos des personnes qui ont été invitées à la cérémonie d'ouverture de l'Opéra. A ce sujet m'est venue la question de la liste des invités : comment avait-elle été faite, sachant que les principaux subventionneurs de l'Opéra, c'est-à-dire la population lausannoise qui paie ses impôts et le Conseil communal qui vote des subventions année après année, n'ont même pas été conviés à ce moment qui était festif et hautement symbolique pour ce nouvel Opéra ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je ne peux d'abord que vous confirmer qu'il y a eu quelques bugs d'invitation, les conseillers communaux n'étant pas les seuls. Pour répondre tout à fait franchement à la question, la liste des invités a été décidée par la direction de l'Opéra, c'est elle qui a géré l'entier des invitations. Il y a

eu quelques bugs de dernière minute qui ont été évités sur suggestion des services de la Ville ou de quelques municipaux, mais il y en a tout de même eus. Mes excuses pour les erreurs qui ont été commises dans ce cadre-là. Peut-être que l'on trouvera un autre moyen de corriger le tir dans le courant de la saison qui vient, c'est M. Brélaz qui s'en chargera.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ces vingt dernières années, les voitures se sont considérablement élargies. Près d'une voiture sur quatre est un break et le parc des 4x4 s'est accru de près de 7 % en 2011. Tant l'Automobile Club de Suisse que l'Association des importateurs suisses d'automobiles sont d'avis que la largeur des cases de stationnement devrait être adaptée à la taille actuelle des véhicules. Ma question est la suivante : comment la Municipalité entend-elle réagir face à ce phénomène ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Elle est intéressante votre question ! Nous avons le même problème avec les scooters qui deviennent de plus en plus larges ou avec les quads qui arrivent. Nous avons la chance d'avoir en Suisse des places de parc qui sont supérieures à la moyenne européenne. Si vous allez dans n'importe quel pays qui nous entoure, en particulier les pays latins, vous verrez que les places de parc sont encore plus étroites que les nôtres, en particulier dans les parkings à caractère privé. Il y a une règle qui est purement fédérale et qui prend en compte l'évolution des véhicules qui sont autorisés à circuler sur le territoire suisse. Mais il est vrai qu'il y a quelques véhicules très marginaux qui ont des dimensions dites de camion. Il n'est pas impossible qu'à terme l'on trouve quelques solutions sporadiques, mais ce n'est pas la volonté politique aujourd'hui de la Municipalité de faire une modification de cet espace. Nous avons d'autres priorités aujourd'hui dans la ville que de s'occuper de ces quelques voitures qui ont une typologie particulière.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – La Vallée de la Jeunesse est l'un des sites favoris des Lausannois. Dans sa partie inférieure se trouve un parking, qualifié zone blanche, avec limitation à deux heures destiné aux visiteurs du cimetière. Par ailleurs plusieurs voitures stationnent hors de cette zone en utilisant le petit chemin sans nom, qui doit être le prolongement du chemin de la Prairie sis en zone forêt, et qui conduit à la Rotonde abritant le Club des petits inventeurs, le Centre aéré et l'Eveil culturel. Ma question à deux composantes est la suivante : A) Est-il normal que ces places de la zone blanche soient occupées en permanence, du matin au soir, par des automobilistes autres que ceux auxquels elles sont destinées ? Et B) Des gens collaborant aux activités de la Rotonde sont-ils autorisés à stationner dans une zone forêt ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je parle au nom de mes autres collègues puisque je connais un peu la situation. La particularité est que les zones blanches sont sur le domaine privé communal. Et le constat que fait M. Henchoz est celui que l'on fait dans certaines parties de la ville dans lesquelles nous avons encore quelques zones blanches sur le domaine privé communal. Il y a un travail qui se fait aujourd'hui par Routes et mobilité associé avec le service qui est en charge du patrimoine pour codifier clairement la réglementation et éventuellement passer sur le domaine public, ce qui pose quelques petits problèmes. Pour revenir au site auquel vous faites référence, le nettoyage est aujourd'hui fait par le Service routes et mobilité à charge de Service du logement et de Patrimoine alors que le petit chemin dont vous parlez est à charge de Forêts, cela touche donc trois directions. Nous devons travailler sur le sujet dans l'ensemble de la ville. En ce qui concerne la dénonciation publique que vous faites maintenant, nous ferons le nécessaire.

Question

M. Pierre Oberson (UDC) : – Ma question s’adresse à M. Pidoux. Depuis 2009, la Ville de Lausanne participe à une action solidaire dans le domaine de l’eau en Mauritanie, dont le but est de réaliser des infrastructures en eau potable. Ma question est la suivante : la Municipalité, par son service, contrôle-t-elle la bien facture de son aide et peut-elle nous assurer que cette aide va bien aux infrastructures précitées ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Service industriels : – eauservice étant à la Direction des travaux, je vais immédiatement donner la parole à mon collègue Olivier Français. Mais comme il n’a pas compris la question, je meuble un peu et la répète, comme cela il en prendra connaissance. Il s’agit donc d’une action qui a été voulue par ce Conseil communal qui s’appelle Solidarité Eau et qui a donné lieu à des projets qui étaient d’abord prévus à Madagascar et qui le sont maintenant en Mauritanie. Il y a des actions qui ont été entreprises avec le financement et la construction d’un réseau d’eau à Nouakchott. M. Français va pouvoir vous dire de combien de kilomètres il s’agit, quelle est la population qui est maintenant desservie en eau et à quel point ce projet a été bien conduit.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Le projet Eau Solidaire touche plusieurs collectivités publiques romandes. Dans les grandes villes, celle qui est la plus proche de nous est la commune de Pully. Celles qui sont un peu plus loin sont celles de Martigny, Fribourg ou Nyon qui nous accompagnent. Il y a près de vingt communes qui participent à ce que l’on appelle la redevance volontaire d’un centime climatique et cela a fait l’objet d’un préavis. Nous avons un financement « Solidarité ». Dans le préavis que l’on vous avait soumis en son temps, nous étions partis sur un projet à Madagascar, comme vient de vous le dire M. Pidoux. Puis, compte tenu des conflits qui se sont développés dans ce pays et parce que l’on est en partenariat avec le Département fédéral des affaires étrangères, ce dernier nous a orientés sur la Mauritanie. Le problème est le suivant : depuis les années cinquante sa capitale Nouakchott s’est développée. Une population dite « touareg » ou en déplacement s’y est finalement sédentarisée. Et le problème des autorités de Nouakchott est justement qu’elles n’arrivent pas à suivre avec l’équipement. A cela s’ajoute le problème de la sécheresse et du désert. Nous avons donc fait un premier projet dans lequel des équipements ont été amenés depuis Lausanne en collaboration avec une ONG européenne qui a piloté ce projet. Nous étions en assistance technique et mettions des moyens financiers pour éviter qu’il n’y ait un transit de l’eau par différents intermédiaires, avec au final un coût de l’eau considérable pour les citoyens. Bref on a évité le puisatier et fait ce complément, tout comme l’on a transféré un camion de chez nous qui était en fin de vie pour améliorer l’entretien de la voirie. Le deuxième projet que l’on pilote auquel a fait référence M. Pidoux est Eau Solidaire. Et j’insiste bien, Eau Solidaire, ce n’est pas Lausanne toute seule, mais plusieurs communes. D’ailleurs un chef de service d’une commune s’est rendu à Nouakchott, tout comme le président de la Communauté de Nouakchott est venu par deux fois à Lausanne pour parler de ce projet et de ce développement. On construit 41 kilomètres de conduites d’eau pour permettre l’équipement, presque de porte à porte, à cette nouvelle population résidente de Nouakchott. Lausanne, par l’intermédiaire de son Service, a fait une action spontanée particulière pour essayer d’avoir un peu plus de sous. Cette action est nommée la carafe et a été présentée auprès des cafetiers-restaurateurs qui ont proposé une carafe et un verre originaux. Vous pouvez ainsi demander à votre restaurateur d’avoir de l’eau dite « Solidaire » dans cette fameuse carafe et vous la payez deux francs. Grâce à ces dons, nous avons récolté 57 000 francs très exactement qui permettront de financer près de 4 kilomètres de conduites, donc près de 10 % du projet. On espère avoir terminé ce projet en 2014 et pour cela, nous sommes à la recherche d’autres partenariats de collectivités suisses. Le représentant de l’autorité fédérale qui coordonne ces opérations était présent à la séance de la fin de cette récolte financière que l’on a achevée au mois de septembre et qui a duré près de quatre mois. On a d’ailleurs appris que la Commune de Lucerne partait sur le

même type de démarche et allait accompagner notre collectivité à travers le monde pour leur garantir un équipement public sécurisé. C'est donc une action sur le temps qui fonctionne bien et qui nous permet d'avoir une relation positive avec ce pays et plus particulièrement la collectivité de Nouakchott. Et nous avons des appuis ponctuels grâce au Département fédéral des affaires étrangères pour un accompagnement technique auprès de cette collectivité pour qu'elle soit complètement autonome pour la gestion de ce projet en particulier.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Tout d'abord je remercie la Municipalité pour l'invitation qu'elle nous a faite pour visiter l'Opéra, même si celle-ci arrive un peu tard et surtout pour le premier jour des vacances scolaires. Je pense que plusieurs conseillers communaux vont profiter de leurs enfants ou petits-enfants et ne pourront peut-être pas venir. Ma question n'a pas trait à cette invitation mais aux travaux entrepris pour la rénovation de l'Opéra dont le résultat est, il faut le reconnaître, fort réussi. Mais bien des usagers du restaurant du Théâtre regrettent que l'on n'ait pas profité de ces travaux importants pour installer un ascenseur à l'usage du restaurant pour accéder plus facilement au salon du restaurant, notamment pour les personnes handicapées ou personnes âgées. Est-ce que la Municipalité peut nous dire pourquoi cela n'a pas été fait ? Est-ce qu'il y a une raison technique, de monument historique ou je ne sais quoi ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je réponds donc avec l'appui de mes deux collègues, M. Brélaz et M. Junod. Tout d'abord par rapport aux portes ouvertes de ce week-end, nous l'avons coordonnée avec les commerçants et l'Opéra. Il fallait que l'Opéra soit terminé, ce qui a été fait la semaine passée, et on l'a fait au plus vite. C'est une promesse que l'on vous avait faite lors de votre dernière visite de chantier et on tenait à ce que le Conseil communal ait une visite spécifique de l'objet même si vous n'avez pas pu assister au spectacle. Personne n'a visité l'objet la semaine passée. Ils ont profité d'un spectacle et ont vu le rafraîchissement intérieur mais ils n'ont pas visité l'objet qui a été rénové pour un montant de 30 millions. Ce samedi on ne peut donc que vous recommander une visite. On sait que cela tombe pendant les vacances, mais nous voulions faire cette séance le plus proche possible de l'ouverture officielle du théâtre. En ce qui concerne l'ascenseur, c'est une excellente proposition que vous faites aujourd'hui. Le préavis sur l'Opéra ne prévoyait pas de rénovation de l'ancien bâtiment. Le Service du logement a profité de l'occasion et de l'entreprise pour faire des travaux d'accompagnement essentiellement dans la partie cuisine. C'est la seule chose qui a été faite pour le théâtre. En ce qui concerne le rafraîchissement du Salon Bailly, cela a été fait surtout par des fonds privés. Mais nous n'avons pas fait de modification structurelle dans le cadre du café théâtre puisque des travaux avaient été engagés en leur temps et c'était délicat. La seule modification faite l'a été sur les prises d'air dans lesquelles nous avons amélioré la ventilation et surtout séparé les fumées du café par rapport à la salle du restaurant. Cette modification de l'arrière-cuisine est la seule qui a été faite, mais on n'a pas touché au corps du bâtiment. Maintenant on prend acte de votre question. Aujourd'hui il y a la possibilité de se restaurer à l'étage, mais c'est vrai que pour les salles particulières, si l'on veut y monter depuis l'Opéra, nous n'avons pas fait d'ascenseur spécifique car ce n'était pas prévu dans le projet. On sait que c'est un manque, mais il fallait, à un moment donné, mettre un arrêt aux investissements qui étaient déjà relativement lourds. On devra faire mieux demain. Les seuls accès que l'on a aujourd'hui pour les handicapés sont par la rue de Beau-Séjour. Les personnes à mobilité réduite y sont prises en charge et montées sur quelques étages. Il y a donc une réception spécifique pour les handicapés mais ce n'est pas par la porte principale.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma question s’adresse à M. le syndic Brélaz. Nous avons appris, par la presse, la proposition d’arrangement qui a été adressée aux opposants à la taxe City Management. Rappelons quand même que cette opération City Management voulue par une majorité de ce Conseil et de la Municipalité a été un fiasco. Fiasco aujourd’hui payé en partie par des commerçants qui se sont eux acquittés de cette taxe. Alors ma question est la suivante : cette proposition d’arrangement, que je qualifierais de bancale, a été faite par la Municipalité, mais quel sera le coût pour le contribuable lausannois ? En termes d’activités administratives et de démarches, par rapport à un résultat positif ou négatif.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Parlant à un avocat, je dirais que bien sûr l’on doit faire respecter la loi et que pour les gens qui n’ont pas payé la taxe, il ne suffit pas qu’ils gueulent très fort qu’ils ne devaient pas la payer pour que cela devienne une vérité. La Municipalité a donc cherché des solutions et celle que nous avons proposée nous apparaît objectivement positive puisque les opposants historiques à la taxe ont la possibilité, en payant ce qu’ils doivent, d’éviter des procédures aussi bien pour la Ville que pour eux-mêmes mais également d’avoir la certitude que l’argent récolté sera reversé à des commerçants avec une clé de répartition qui favorise les petits commerces. J’ai toujours cru comprendre que ces gens n’avaient pas refusé d’appliquer les lois votées – même si elles ont ensuite été contestées puis annulées hormis pour les trois ans où elles se sont appliquées – et dans cette optique il nous est apparu extrêmement raisonnable de proposer une solution de ce type. Si c’est vraiment le motif de ces opposants, ils devraient payer en sachant qu’ils récupéreront une partie et qu’ils seront ainsi solidaires avec leurs collègues et avec la profession. La contrepartie est bien sûr que s’ils ne paient pas, nous irons au bout de la procédure juridique pour récupérer ces sous. C’est possible que cela prenne encore trois ou quatre ans, nous avons eu les mêmes problèmes à l’époque avec les déchets et il y a toujours quelques personnes qui n’existent plus à la fin. Mais néanmoins, pour la grande majorité d’entre eux, il ne fait aucun doute que les années 8 et 9, couvertes par une disposition fiscale, devront être payées. Les juristes sont plus divisés sur l’année 7. Mais c’est ce que nous ferons le cas échéant. En ce qui concerne les coûts, ce sont ceux d’un envoi à quelques centaines de personnes pris en charge par la collectivité. Nous verrons si les montants retournés dépassent la fameuse limite des 100 000 francs. Il va de soi que s’ils ne les dépassent pas, nous le dirons aux gens qui pourront encore éventuellement changer d’avis. Mais s’ils dépassent cette limite, ils seront reversés aussi bien à eux-mêmes qu’à d’autres, mais pour tous ceux qui n’accepteront pas de payer, c’est ensuite la procédure ordinaire jusqu’à jugement par la dernière cour qui sera sollicitée avec bien sûr quelques frais juridiques. Et comme nous avons facturé nos prestations historiquement au City Management, nous le ferons vraisemblablement aussi dans ce contexte. Nous récupérerons un certain nombre de montants et s’il y a des opposants, nous démontrerons juste que les motifs invoqués n’étaient peut-être pas les motifs réels, mais c’est à eux maintenant de faire leur choix.

Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne : quelqu’un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? »

Développement polycopié

Cet été, la problématique de la sécurité à Lausanne a fait l’objet de plusieurs articles et réactions dans les médias. Deux aspects (au moins) interpellent les soussignés :

Concernant le trafic de drogue dans les rues, après plusieurs années de laxisme et en réaction à un agacement de plus en plus prononcé des Lausannois, le syndic de la ville de

Lausanne a indiqué qu'il souhaitait mettre un terme à la présence de dealers des rues de la capitale d'ici 2013. Pour ce faire, le syndic indique qu'un plan de lutte contre le trafic de drogue est actuellement en train d'être élaboré avec les autorités cantonales.

Vu l'importance d'une telle déclaration et considérant les attentes très élevées de Lausannois sur le sujet, les soussignés ne peuvent qu'espérer que cet objectif ait été discuté préalablement avec les autorités cantonales, d'une part, et au sein de la Municipalité, d'autre part. Pour cette dernière, au vu des enjeux, on peut s'attendre qu'il y ait unanimité sur l'objectif poursuivi et à tout le moins que le directeur de la Sécurité publique et des sports la soutienne fortement.

Or le directeur de la Sécurité publique et des sports a indiqué à plusieurs reprises que cet objectif ne paraissait pas réaliste : « *Cet objectif c'est lui qui l'a fixé ainsi. Mais si une ville était capable d'éradiquer le problème cela se saurait* » a-t-il déclaré dans un hebdomadaire (*l'Hebdo*, semaine du 16 août). La question de fond mis à part, les soussignés estiment dangereux que sur de telles questions des opinions aussi diverses puissent s'exprimer.

Ensuite, dans le domaine des effectifs policiers, la Municipalité a annoncé au début de l'été l'engagement de 30 nouveaux policiers d'ici 2014. Dans un second temps, et selon la situation financière de la Ville, la Commune pourrait engager 30 policiers supplémentaires au mieux en 2016. Or, selon ce qui est rapporté par les médias, ces engagements semblent insuffisants pour le Conseil d'Etat. Dans un article du 18 juillet 2012, le syndic Daniel Brélaz a indiqué qu'il ne pouvait pas faire mieux pour des raisons financières et que si le Canton l'obligeait à engager davantage de policiers, il pourrait « *renoncer à assumer la police judiciaire* » voire à la « *police municipale* », ce qui pourrait représenter une facture de 65 millions supplémentaires pour le Canton. Dans le même temps, on a récemment appris le départ de 20 policiers lausannois, apparemment insatisfaits des conditions de travail.

Le Conseil communal mérite des réponses urgentes sur ce sujet car les déclarations et promesses faites par la Municipalité nécessitent des mesures rapides. En outre, vu la situation de la sécurité à Lausanne et le malaise existant au sein des forces de police, il se justifie d'intensifier rapidement qui est responsable des orientations en matière de sécurité au sein de la Municipalité et quel est le plan d'action prévu.

Sur cette base, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité, plus particulièrement au syndic et/ou au directeur de la Sécurité publique et des sports :

1. A titre liminaire, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur la répartition des compétences en son sein sur la question de la sécurité et les tâches des différents municipaux concernés ?
2. La Municipalité a-t-elle adopté une position commune sur le combat du trafic de rue et les objectifs y relatifs avant les déclarations publiques de son syndic ?
3. Si oui, la Municipalité peut-elle expliquer ou justifier les divergences de vue publiques sur ce sujet entre le syndic et le directeur de la Sécurité publique et des sports ?
4. Le canton avait-il été informé préalablement des déclarations publiques qu'allait faire le syndic ?
5. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les grands traits du plan d'action urgent qu'elle compte mettre en œuvre pour éliminer le trafic des rues lausannoises d'ici une année et demie ?
6. S'agissant de l'engagement de forces de police, la Municipalité a-t-elle sérieusement examiné la possibilité de « *renoncer à assumer la police judiciaire* » voire à la « *police municipale* » ?

7. Si non, s'agissait-il uniquement d'une forme de chantage vis-à-vis des autorités cantonales ?
8. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les actions ou mesures qu'elle entend prendre pour réagir urgemment face au malaise qui existe au sein des forces de police de la commune ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

Réponse à l'interpellation urgente de Monsieur Mathieu Blanc du 05.09.2012 :

« Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? »

Avant de répondre aux différentes questions de l'interpellateur, la Municipalité entend préciser les éléments suivants :

- Lausanne fait actuellement face à une situation sécuritaire difficile. Comme le relève l'interpellateur, le trafic de rue a augmenté ces dernières années. Il en découle notamment une appropriation d'une partie de l'espace public par les dealers qui a atteint des proportions importantes sur certaines zones du centre-ville.
- Plusieurs facteurs connus expliquent pour une large part cette dégradation. Parmi ceux-ci, on peut citer les modifications intervenues dans le code de procédure pénale, qui ont désorganisé l'ensemble de la chaîne pénale pendant la première année d'entrée en vigueur, et la surcharge du service pénitentiaire. De telles faiblesses, même temporaires, ont vite été exploitées par divers types de délinquants. On pourrait y ajouter le faible taux de détentions administratives dans le canton de Vaud, sachant que le deal de rue est pour une large part le fait de requérants d'asile, déboutés ou non.
- A ces problèmes de deal, se sont ajoutés les problèmes liés aux excès des nuits lausannoises dont l'attractivité a augmenté ces dernières années. La concentration des clubs sur un périmètre restreint, l'accroissement du deal la nuit au centre-ville ainsi qu'un accès facilité à l'alcool ont induit une surconsommation d'alcool et de stupéfiants par certains qui jouent un rôle important dans les débordements qui sont intervenus.
- L'arrivée des ressortissants du Printemps arabe a augmenté le nombre de cambriolages, vols à la tire ou à l'arraché et de vols dans les véhicules. Au premier semestre 2012, comme dans de nombreuses villes suisses, les délits dans les domaines précités dépassent déjà le total 2011.

Ces quelques éléments, non exhaustifs, ont conduit la Municipalité à faire de la préservation de l'espace public et de la lutte contre le deal de rue une priorité de son action sécuritaire. L'action de la police et le volet répressif devront naturellement s'intégrer dans le cadre d'une politique plus large impliquant également une dimension préventive, d'intégration et de lien social (prise en charge des population marginales ou dépendantes, politique d'intégration, aménagement et occupation de l'espace public, politique concertée avec les habitants, etc.) Cela étant, en matière de police et de sécurité, la Municipalité compte s'appuyer sur les trois axes suivants :

1. Le renforcement des effectifs à hauteur de 60 postes au cours de cette législature. Il s'agit d'un effort important au vu de la situation financière de la Commune, dont les dépenses pour la sécurité sont très supérieures à celles de l'ensemble des communes vaudoises. Parallèlement, un travail sera effectué visant à simplifier les procédures et à améliorer l'organisation du Corps de police afin de renforcer la présence sur le terrain.
2. Une collaboration et une concertation plus étroites entre les différents acteurs de la chaîne pénale (police cantonale, ministère public, service pénitentiaire, ordre judiciaire). Au vu des moyens limités et des manques d'effectifs des différents acteurs de la chaîne pénale, il convient en effet d'accorder un soin particulier à la coordination et à la fixation d'objectifs communs.

3. La mise à plat des financements et de la répartition des tâches entre la police cantonale et le Corps de police de Lausanne. Des discussions seront prochainement engagées avec le Canton à ce sujet.

Sur cette base, la Municipalité présentera dans le courant du mois d'octobre un plan d'action relatif aux nuits lausannoises. Dans un second temps, en concertation avec les autres acteurs de la chaîne pénale, elle entend présenter un plan d'action plus large centré sur la lutte contre le deal et la préservation de l'espace public.

Ces éléments étant rappelés, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur.

Question 1

A titre liminaire, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur la répartition des compétences en son sein sur la question de la sécurité et les tâches des différents municipaux concernés ?

Réponse : Outre le municipal chargé du Corps de police – dorénavant M. Junod –, la Municipalité dispose d'une délégation à la sécurité de quatre membres, dont le syndic. Depuis le début 2012, elle consacre des séances régulières au sujet de la sécurité en présence des représentants du Corps de police.

Question 2

La Municipalité a-t-elle adopté une position commune sur le combat du trafic de rue et les objectifs y relatifs avant les déclarations publiques de son syndic ?

Réponse : Depuis de nombreux mois, la Municipalité est unanime dans sa volonté de combattre le trafic de drogue et les dealers. Les éléments rappelés dans le préambule de la réponse à cette interpellation donnent le cadre des orientations de la Municipalité. Comme indiqué, la Municipalité entend faire de la préservation de l'espace public et de la lutte contre le trafic de rue une priorité en matière de sécurité publique. Cela nécessite une coordination et collaboration des différents acteurs de la chaîne pénale. La Ville de Lausanne et la police municipale ne détiennent en effet pas toutes les clés des problèmes posés (surcharge de la chaîne pénale et de l'ordre judiciaire, code de procédure pénale, phénomènes migratoires et détention administrative par exemple). Les déclarations du syndic s'inscrivaient dans le cadre de cette volonté et concernaient spécifiquement le trafic de rue.

Question 3

Si oui, la Municipalité peut-elle expliquer ou justifier les divergences de vue publiques sur ce sujet entre le syndic et le directeur de la Sécurité publique et des sports ?

Réponse : La réponse à la question précédente couvre aussi celle-ci. La Municipalité dans son ensemble, sans divergence de point de vue entre ses membres, est attachée à une lutte aussi efficace que possible contre les dealers. Le directeur de la Sécurité publique et des sports considérait un objectif d'éradication totale comme irréaliste, alors que le syndic dans son enthousiasme à combattre les dealers en a fait un objectif temporel, ceci sans qu'une décision municipale n'ait été prise.

Question 4

Le Canton avait-il été informé préalablement des déclarations publiques qu'allait faire le syndic ?

Réponse : L'essentiel des déclarations du syndic concernait Lausanne et expliquait des difficultés de nature cantonale ou fédérale pour résoudre le problème. Il n'y avait donc pas motif à information préliminaire. Par contre, le Conseil d'Etat connaissait la détermination de la Municipalité de Lausanne et avait déjà fixé un rendez-vous pour débattre de la problématique.

Question 5

La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les grands traits du plan d'action urgent qu'elle compte mettre en œuvre pour éliminer le trafic des rues lausannoises d'ici une année et demie ?

Réponse : A ce stade, la Municipalité n'a pas fixé un objectif aussi ambitieux. Comme indiqué en préambule de la présente réponse, elle présentera prochainement un plan d'action de lutte contre le deal de rue et de préservation de l'espace public. Ce programme, visant à améliorer progressivement la situation, impliquera différents partenaires de la chaîne pénale et nécessitera une bonne coordination. Son efficacité dépendra donc aussi pour une part importante de décisions ne relevant pas directement de l'autorité municipale (évolution du cadre légal cantonal et fédéral, renforcement de la chaîne pénitentiaire, etc.).

Question 6

S'agissant de l'engagement de forces de police, la Municipalité a-t-elle sérieusement examiné la possibilité de « renoncer à assumer la police judiciaire » voire à la « police municipale » ?

Réponse : Comme indiqué en préambule, la Municipalité entend ouvrir des discussions avec l'Etat sur la répartition de certaines tâches et leur financement. L'organisation de la police judiciaire et son financement en font partie. Aucune option n'a toutefois été arrêtée à ce jour par la Municipalité et les discussions seront menées en transparence avec le Corps de police.

La Municipalité est en train d'affiner un certain nombre de données sur le coût de la police pour les Lausannois en comparaison des autres communes du canton. Ces chiffres seront bientôt rendus publics. S'il est difficile d'être plus précis à ce stade, il convient de préciser que les discussions s'inscriront dans le cadre de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), qui a pris effet au 1^{er} janvier de cette année et est en train d'être mise en place. L'abandon par Lausanne de sa police municipale n'est donc pas à l'ordre du jour, en particulier trois ans après la votation en faveur d'« une police unifiée et efficace » qui a confirmé l'attachement des Vaudois-e-s à leurs polices municipales.

Question 7

Si non, s'agissait-il uniquement d'une forme de chantage vis-à-vis des autorités cantonales ?

Réponse : Il n'est ici pas question de chantage mais d'une juste répartition des charges de sécurité. Dans le contexte financier actuel, il est simplement important que la Commune de Lausanne mette ces éléments sur la table. Il s'agit aussi de trouver des solutions permettant l'engagement de nouveaux policiers de manière à augmenter la présence sur le terrain, à diminuer le sentiment d'insécurité et à développer la proximité entre la population et la police.

Question 8

La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les actions ou mesures qu'elle entend prendre pour réagir urgemment face au malaise qui existe au sein des forces de police de la commune ?

Réponse : la Municipalité est consciente des difficultés actuelles du travail de la police. L'évolution de la situation sécuritaire, la surcharge de la chaîne pénale et du ministère public, le nouveau code de procédure pénale sont autant de phénomènes qui compliquent beaucoup le travail de la police. Le renforcement progressif des effectifs, la fixation d'objectifs clairs en matière de sécurité publique, l'évolution souhaitée et attendue du cadre législatif cantonal et fédéral ainsi qu'une meilleure coordination avec les autres acteurs de la chaîne pénale et un renforcement de leurs moyens devraient contribuer à améliorer les conditions de travail du Corps de police comme la situation sécuritaire.

Sur un plan plus général, la Municipalité entend relever que les policiers du Corps de police de la Ville de Lausanne accomplissent leur travail avec beaucoup de professionnalisme et de motivation dans un contexte difficile et que, malgré ce que certains prétendent, la profession de policier demeure attrayante, comme en témoignent les campagnes de recrutement tant du CPL que de la police cantonale ou d'autres polices municipales.

Discussion

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Merci d'abord pour cette réponse. Vous vous souvenez qu'elle avait été déposée à un moment critique pour la Ville et pour la Municipalité dans le domaine de la sécurité avec tous les événements que nous avons vécus au cours de l'été. Elle précédait l'annonce de la Municipalité de sa réorganisation suite au départ de M. Vuilleumier de ses fonctions de municipal de la police. On m'avait dit à l'époque « on ne répondra pas directement ce soir » pour des motifs que je comprends, vu que c'était la soirée de la présidente, mais pas non plus dans deux semaines, parce que l'on souhaitait donner une réponse complète, notamment sur un plan anti-drogue à Lausanne, donc on m'avait prié de laisser un peu plus de temps. Naturellement, vu que mon vœu, comme celui de tous les Lausannois, est d'avoir des réponses concrètes et précises à l'action anti-dealers, j'avais dit « donnons-leur un peu plus de temps pour présenter ce plan ». Ce d'autant plus que le 17 juillet, le syndic Daniel Brélaz annonçait dans « *Le Matin* » – je reviendrai par la suite là-dessus – « être en train d'élaborer un plan contre le deal en ville de Lausanne ». Et dans un premier temps, celui-ci devait sortir à la rentrée puis on nous a parlé de l'automne et maintenant, dans la réponse à l'interpellation, on nous parle de « dans un second temps », après quelques mesures qui devraient intervenir sur les nuits lausannoises. Je suis donc, sur ce point, avec mes collègues du PLR, légèrement sur ma faim puisqu'au fond, peut-être que le municipal de la Sécurité publique aura une autre vision, je n'ai pas appris grand-chose de nouveau sur ce que pourrait faire la Municipalité. Le fait qu'elle combat le deal de rue, je l'entends et c'est un motif de satisfaction pour moi, mais j'espérais quand même depuis longtemps que la Municipalité était unanime sur le principe de combattre le trafic de drogue. Cela est indiqué dans la réponse – dont acte – mais il est également relevé que les problèmes ne sont pas seulement communaux mais aussi cantonaux et fédéraux. Je crois que l'on peut se reporter à des dizaines et des dizaines de pages de débats de notre Conseil pour le rappeler. Le fait qu'il ne faut pas permettre aux dealers d'occuper l'espace public aussi. Tout ça c'est très bien et je trouve que c'est une bonne chose de l'avoir répété. Mais je n'ai rien vu de nouveau qui me permette de dire que nous allons bientôt aller de l'avant. Ces rappels étant faits, je voudrais revenir sur deux grands motifs de satisfaction de cette réponse. Le premier permettant aux Lausannois de se réappropriier l'espace public avec des mesures d'éloignement et vous savez que pour le PLR cela a toujours été important, nous avons déposé par mon entremise une motion dans ce sens. J'ai donc lu avec plaisir que la Municipalité entend faire de la préservation de l'espace public et de la lutte contre le deal de rue une priorité de son action sécuritaire. Premier motif de satisfaction. Et puis le deuxième, ce sont les 60 postes de policiers au cours de cette législature. J'en prends donc acte, ainsi que mes collègues du PLR, puisque nous les demandions aussi et c'est la première fois que je le lisais. Jusqu'à maintenant on nous disait toujours « nous avons pris la décision sur 30 puis il y en aura 30 supplémentaires au cours de cette législature si les conditions financières le permettent et si cela sert à quelque chose ». Cela sert à quelque chose, je crois que c'est le titre d'un article dans lequel s'exprimait Daniel Brélaz. Donc motif de satisfaction. Et il y a un grand motif de déception, ou d'amertume au fond, pas seulement pour mon groupe les libéraux-radicaux, mais aussi je crois pour de nombreux Lausannois. D'une façon ou d'une autre, nous espérions que l'objectif temporel pour ne plus avoir de dealers dans les rues de Lausanne était fixé à 2013 ou au plus tard en 2014 grâce au plan anti-dealers que la Municipalité était en train d'élaborer. Ce terme avait été défini par notre syndic Daniel Brélaz, et avait été annoncé à grand renfort de tambours et trompettes au mois de juillet. Je me permets de citer brièvement certains points, ce sera important pour la suite. Le syndic

indiquait dans cet article du 14 juillet être en train d'élaborer un plan avec le Canton « *mais je demande aux Lausannois de la patience, il est impossible de faire disparaître la scène ouverte de la drogue du jour au lendemain.* » Un aparté, mon groupe n'a jamais demandé cela. Je reprends la citation – « *Mais dès l'entrée en vigueur de notre plan, les dealers auront disparu des rues lausannoises d'ici à 2013, au plus tard 2014* ». Bien. Cette déclaration a fait évidemment grand bruit et nous avons tous été interrogés là-dessus d'une manière ou d'une autre. Les médias s'en sont emparés et puis trois jours plus tard, *24 Heures* écrivait : *Daniel Brélaz nous l'affirme et le martèle, c'est le journaliste qui écrit, il n'a pas fait un coup médiatique.* Et il précise trois axes précis d'intervention de son plan : Riponne sans attroupements, combat du harcèlement des dealers, propreté des rues et d'autres éléments encore qui vont d'ailleurs même plus loin que la réponse à mon interpellation. Ce qui me navre un peu. Tout cela pour dire qu'à mon sens il y avait une volonté assez précise de la part du syndic, qui, au sein de la Municipalité, est quand même celui qui porte la voix des Lausannois, et on sait aussi qu'il s'agit d'un sujet sensible. Vous pourriez accuser la droite de revenir sans arrêt sur ce sujet. Moi je me félicite de voir le PS nous suivre maintenant sur ce dossier-là également et les Verts parfois aussi. Mais ce que je veux dire, c'est que c'est un sujet sensible et que quand l'on est syndic et que l'on prononce ce genre de paroles dans un quotidien comme *Le Matin dimanche* et que l'on revient à la suite en disant « *oui je l'affirme, je le martèle* », on doit effectivement s'attendre à avoir des conséquences. Et d'ailleurs, l'article du *24 Heures* se terminait ainsi « *Dès la rentrée politique de septembre, Daniel Brélaz sera guetté au tournant par tous les partis s'il ne présente pas un plan détaillé et concret pour lutter contre les dealers, la curée sera à la mesure des attentes qu'il vient de susciter* ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le journaliste du *24 Heures*. Eh bien j'espère que nos amis du *24 Heures* qui sont présents le noteront, mais je crois aussi qu'il est normal, pour un citoyen qui a lu tous ces articles, d'attendre autre chose de la part de la Municipalité que de dire que le syndic a été enthousiaste par rapport à un objectif temporel et que cet enthousiasme n'est pas forcément partagé par le reste de la Municipalité, qui, je cite, « *n'a pas fixé un objectif aussi ambitieux* ». Je pense que la Municipalité avait une crédibilité déjà restreinte en matière de lutte contre le deal à Lausanne, et c'est un euphémisme. Eh bien je crains que par ces déclarations, elle en ait perdu encore plus, si ce n'est toute crédibilité. Dès lors, nous attendons maintenant une réponse véritablement concrète et nous reviendrons après avec une résolution qui demande à la Municipalité dans son ensemble, après de telles déclarations, d'assumer et de présenter un plan pour atteindre l'objectif qu'avait fixé le syndic au mois de juillet. Et je reviens encore sur un dernier point un peu plus anecdotique sur la question N° 4. On nous dit que c'est un plan qui va nécessiter une discussion avec le Canton. Et on nous dit qu'il n'y avait pas motif de l'informer de façon préliminaire. Par contre, le Conseil d'Etat connaissait la détermination de la Municipalité de Lausanne et avait déjà fixé un rendez-vous pour débattre de la problématique. Ce qui est intéressant, c'est que j'ai posé la question sur ce point-là aussi au Grand Conseil, à M^{me} Jacqueline de Quattro, qui a dit il y a trois semaines de cela, qu'au moment où les déclarations de Daniel Brélaz ont été faites, le Conseil d'Etat n'avait jamais abordé cette question-là avec la Ville de Lausanne et qu'il n'y avait eu aucun rendez-vous. Il y a effectivement eu un rendez-vous le 15 août, c'est-à-dire à peu près un mois après les déclarations. Mais là à nouveau je trouve qu'il y a quelque chose de surprenant dans la façon dont les choses ont été faites et la communication en particulier. Voilà donc, nous sommes déçus de la réponse. Par certains aspects nous sommes contents, je reviendrai sur les 60 postes de policiers, mais il faut vraiment que nous prenions la mesure du combat contre le deal. Ce n'est pas la seule question importante de cette Ville, mais cela en est une et on ne peut pas se permettre d'avoir ce type de déclarations qui sont, malgré tout, un coup médiatique.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – M. Blanc nous a expliqué qu'il n'y avait rien de nouveau, ensuite il a expliqué qu'il y avait quelque chose de nouveau. Puis ce qu'il a démontré c'est qu'à la place de taper sur l'ancien municipal de Police, et pas encore sur le

nouveau, il tape sur le syndic. La sécurité à Lausanne se résume en fait à se taper les uns sur les autres. Pour ma part, je dois dire que maintenant que notre municipal n'est plus municipal de Police, je pense qu'il a fait du très bon travail dans le domaine et ça ne m'arrache pas la bouche de le dire parce que l'on a plutôt dit l'inverse, c'est-à-dire que la police était un peu dure à certains égards dans certains domaines. On ne tape donc plus sur le municipal de Police, ni sur le commandant Raemy qui doit s'en sentir fort aise, ce n'est pas nécessaire de recommencer et je conseille à M. Junod d'attendre que cela vienne, mais il prendra les coups comme le précédent les a pris. Maintenant c'est vrai qu'il n'y a rien de nouveau. Et c'est parfaitement correct parce que tous les éléments qui ont été avancés et ressassés au cours des réponses aux 150 000 interpellations, aux 200 000 postulats et motions sont toujours les mêmes. Il y a des conditions cadres, comme on dit à droite, qui ne changent pas facilement. La coke est un produit d'ailleurs abondamment consommé par des gens très respectables, peut-être qu'il y en a parmi nous, ce serait intéressant de faire une prise d'urine à tout le monde avant la sortie, moi je suis volontaire. C'est un problème qui est très large. C'est un problème de santé publique qui ne se règle pas simplement à coup de déclarations enflammées. Maintenant M. Blanc dit être déçu que ce que le syndic a dit ne soit pas mis en application. Pour ma part, c'est très utile de lire les journaux pour mettre un peu en déroute ou en difficulté la Municipalité, mais je pense qu'il est plus utile de lire les déclarations faites ici, qui est quand même l'organe délibérant. J'ai beau avoir beaucoup de respect pour la presse, ce n'est pas encore là que les débats démocratiques officiels se font. Le jour où ça sera le cas, nous pourrons alors abondamment citer les articles de tous les journaux et engager une Municipalité sur les propos qu'elle tient dans la presse. Alors certainement que le syndic a fait une bêtise en rajoutant un petit peu, d'ailleurs ça a coûté un bout de tête d'un municipal qui ma foi n'a pas apprécié forcément que ça lui arrive. Je ne sais pas quelle sera la résolution, mais si elle demande une fois de plus de faire tout ce qui est possible pour que ça s'arrange, je ne vois pas qui ne pourra pas la voter, mais je ne vois pas non plus pourquoi on la voterait, parce que je crois qu'il y a des gens qui le font déjà et la droite est d'ailleurs très respectueuse des policiers qui sont sur le terrain. Je pense qu'effectivement ils font du bon travail. S'ils ne sont pas assez nombreux et qu'il y en a plus ça sera plus facile. Mais ce n'est pas en faisant des grandes déclarations vides de sens que nous allons faire avancer le schmilblick. Cela étant dit, je me réjouis quand même de lire cette résolution et j'aimerais juste rappeler à M. Blanc quelque chose que j'ai lu dans la presse et qui m'a fait rire. Il y a des problèmes de bris de vitres sur une passerelle au sud de l'autoroute, quelque part dans les hauts de Lausanne. Et il a été dit qu'il a été posé des caméras de surveillance pour surveiller ces vitres. Le problème, c'est que les vitres sont toujours cassées et les caméras de vidéo surveillance l'ont aussi été. Une preuve de plus de l'utilité de ces caméras. Mais ce ne sont que des propos lus dans la presse, peut-être que je me trompe.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – La Municipalité évoque dans sa réponse une série de facteurs qui seraient, selon elle, responsables des problèmes liés au deal à Lausanne. J'ai réellement souri en lisant cette réponse, car c'est comme si la Municipalité découvrait tout à coup des problèmes liés au trafic de drogues à Lausanne. Les conseillers communaux PLR, et ceux du groupe LausannEnsemble auparavant, ont déposé de nombreuses interpellations, motions et postulats ces dernières années, propositions qui ont toujours été refusées par la majorité de ce Conseil. On ne peut que se réjouir qu'enfin cette même majorité et celle de la Municipalité prennent conscience de cette problématique. Pour le reste, je ne peux que soutenir les propos de M. Mathieu Blanc.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Tout d'abord à l'adresse de M. Hubler, je déclare mes intérêts, je ne suis pas consommateur de stupéfiants ou de drogues. Ce matin en lisant *20 Minutes* qui titrait les promesses irréalistes du syndic, j'ai eu la confirmation que mon appréciation de juillet dernier sur les propos estivaux habituels de notre syndic était correcte. Ces déclarations n'avaient aucun fondement et servaient uniquement à nourrir le besoin de paraître de l'élu municipal, fusse-t-il syndic. En effet, depuis quelques années notre syndic de Lausanne a pris l'habitude de grandes déclarations au cœur de la pause

estivale politique. Une fois encore ses propos n'ont pas de suite politique. Il y a eu le City Management, avec la garantie que tout le monde allait signer ce magnifique contrat. Il y a eu, vous le savez aussi, l'assainissement de la Caisse de pensions lors de la première mouture, où finalement ce projet allait nous permettre de rétablir la situation. Nous allons prochainement voter un deuxième préavis là-dessus. Il y a eu le financement public-privé pour le projet Métamorphose, aujourd'hui ce projet est remis en cause. On voit donc que tous ces projets ont un dénominateur commun, soit l'écart entre l'annonce tonitruante du syndic et par la suite les résultats effectifs. Nous sommes aujourd'hui en présence d'un effet d'annonce habituel, cela étant dû cette fois-ci à l'ego du syndic, mais qui aura fait une victime, M. Vuilleumier. Ne partageant pas la politique de M. Vuilleumier à la tête de la police, je ne vais pas m'apitoyer sur cette situation. Ce problème est en priorité le problème de la majorité politique en place. Si la communication personnelle du syndic comble d'aise cette Municipalité, c'est son problème. Pour ma part, devant cette situation hallucinante au sein de la quatrième ville du pays, une chose est importante à mes yeux. Il s'agit de la qualité de vie et de la prise en compte optimale de l'ordre et de la sécurité publics pour nos concitoyens. L'UDC n'a pas d'état d'âme sur la politique d'arrière-salle de bistrot, qui parfois fleure bon le nom d'herbes des champs, de certains groupes qui se rencontrent et mènent avec leurs représentants à la Municipalité une action adaptée pour combattre la croissance de la criminalité dans notre ville. Mesdames, messieurs les municipaux, notre parti n'a pas d'écu au sein du Conseil municipal, dès lors les conseillers communaux UDC se sentent totalement libres de porter un regard très critique sur la politique sécuritaire menée actuellement à Lausanne. Depuis 2006, l'UDC est intervenue régulièrement pour demander des réponses aux attentes sécuritaires des lausannoises et des lausannois. En 2007, nous avons réclamé une politique communale pour répondre à la croissance attendue de la mendicité. Réponse de la Municipalité - et de la majorité parlementaire, il faut le rappeler - l'UDC, parti xénophobe, alimente l'insécurité dans notre ville. Lorsque notre parti propose, en 2009, des mesures pour diminuer la criminalité, la Municipalité répond qu'elle n'a pas attendu l'UDC et qu'elle maîtrise la situation. En 2009 encore, notre parti s'inquiète de la charte éthique érigée en véritable bannière par le commandement de la police lausannoise. Là encore la Municipalité nous rétorque que l'UDC souhaite le retour à la politique sécuritaire de certains régimes politiques bien connus. Nous pourrions poursuivre ainsi avec d'autres exemples, toutefois vous l'aurez compris, l'UDC n'a pas attendu les propos gratuits du syndic, sans fondement, sans concertation avec la Municipalité, pour exiger des mesures afin de reprendre l'espace public lausannois en main. Force est de constater que toutes ces demandes politiques justifiées faites depuis 2007 par l'UDC ont eu pour principale réponse un refus systématique sec et sonnante de la majorité de gauche. C'est probablement par orgueil personnel que le syndic a pressé, sans se rendre compte, le bouton du siège éjectable de M. Vuilleumier. Cette situation a porté à la connaissance des Lausannoises et des Lausannois les errances de nos élus municipaux dans la conduite de l'ordre et de la sécurité publics à Lausanne. A ce stade, notre parti a donc pris connaissance, avec un intérêt particulier, des réponses à l'interpellation urgente « Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? ». Dans sa réponse, la Municipalité dit clairement découvrir la situation sécuritaire difficile de notre ville. Elle constate que les dealers se sont approprié une partie de l'espace public. Faut-il en conclure que la Municipalité découvre cette situation qui est pourtant visible depuis plus de cinq ans dans notre ville ? Ensuite la Municipalité explique cette situation par les modifications intervenues dans le code de procédure pénale et la surcharge pénitentiaire. La lecture des statistiques et comparaisons, des chiffres des infractions au code pénal au cœur des différentes villes de notre pays, montre clairement que l'évolution à Lausanne est largement supérieure aux autres villes du pays. Dans sa réponse la Municipalité admet enfin que la charge de la vie festive lausannoise joue un rôle important dans l'évolution sécuritaire négative dans notre ville. Il y a pourtant quelques mois, la majorité gouvernante refusait la demande de l'UDC de mener une étude sur cette situation. Que dire dès lors de la réponse de la Municipalité à cette interpellation urgente suite aux propos intempestifs du syndic ? Il n'y avait pas de

position commune au sein de la Municipalité, on le constate ce soir. Contrairement aux propos du syndic, il n'y a pas d'objectifs sécuritaires connus. Après avoir combattu « Police unique » par peur de devoir s'endetter pour combler les lacunes du financement des pensions du Corps de police, la Municipalité examine maintenant, avec le Canton, la répartition des tâches de police et leurs financements. Aujourd'hui l'UDC constate l'absence totale d'une vision et d'une véritable politique sécuritaire globale avec des objectifs concrets pour notre ville. Jusqu'à présent nos autorités ont failli dans leurs tâches prioritaires de maintien de l'ordre et de la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens. Elles portent l'entière responsabilité de la situation actuelle. Permettez-moi une remarque concernant les propos de M. Hubler tout à l'heure, pour notre parti, la responsabilité sécuritaire de la ville n'est pas imputable à l'un ou l'autre municipal, il s'agit d'une tâche commune de l'ensemble de l'exécutif.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je constate malheureusement qu'à la déclaration disons pour le moins peu prudente du syndic sur la possibilité d'éradiquer le trafic de drogues en ville de Lausanne dans un délai très court, répond aujourd'hui les déclarations et les gesticulations de la droite, déclarations qui sont aussi peu prudentes et peu fondées par rapport à la question qui est posée. Parce qu'il faut savoir qu'à l'échelle internationale, en 2011 déjà, la Commission de l'ONU qui est la commission mondiale pour la politique des drogues – dans laquelle on compte Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, ou encore l'ancien président du Brésil notamment – a elle-même constaté à quel point les résultats de cinquante années de guerre contre la drogue étaient un échec. La commission, je cite, « *dénonce avec virulence la faillite du système international de prohibition et de répression des drogues et souligne à quel point – chiffres à l'appui – les politiques expérimentales basées sur la réduction des risques, voire les tentatives de décriminalisation globale produisent des effets positifs* ». Ce n'est pas un gauchiste qui le dit, c'est la Commission mondiale pour la politique des drogues qui a été mise en place par l'ONU. Nous avons donc-là affaire à une situation qui est extrêmement complexe et l'on doit faire le constat aujourd'hui que la politique du tout répressif à l'échelle internationale a échoué et il n'y a pas de raison qu'en Suisse, voire à Lausanne, elle réussisse. Dans un tel contexte, il faut se poser des questions de fond. Et c'est ce que je regrette aujourd'hui, le débat ne porte pas sur comment intervenir en termes préventifs, de santé publique et de sécurité publique, pour essayer de combattre la drogue et ses effets délétères. Il faut dire une chose, et là je me permets de le dire à l'intention du PLR, c'est l'ex-conseiller aux Etats Dick Marty qui nous dit – *lorsque j'ai commencé à travailler comme procureur, j'étais convaincu que la répression était importante mais je me suis aperçu que nous nous acharnions sur des petits poissons et non sur les barons de la drogue. Je dirais même que cette politique les aide, si les distributeurs changent constamment il est impossible de remonter les filières*. Ce n'est pas moi qui le dis non plus, mais l'ancien conseiller aux Etats tessinois Dick Marty. Il s'agit donc de problèmes de société très importants auxquels on doit réfléchir et répondre, avec beaucoup de difficulté il faut le reconnaître, mais aussi avec de la détermination. Et l'on doit sérieusement se demander aujourd'hui si l'un des aspects de cette réponse, et on l'a vu par rapport aux années trente et la prohibition de l'alcool, ce n'est pas une certaine décriminalisation ou dépénalisation de la drogue et la possibilité de contrôler véritablement un certain nombre de besoins, comme la possibilité d'un accès aux substances en question. Je trouve donc que la Municipalité et l'ensemble de ce Conseil doit aujourd'hui avoir un débat qui est digne et respectueux et ne pas prétendre avoir des solutions, alors même que sur le plan national voire international, il n'y a pas de solution et tout le monde constate l'échec du tout répressif. Cela dit, je suis persuadé que le travail que fait en ville de Lausanne la Fondation « A Bas Seuil » en matière d'accueil et sur le plan sanitaire par rapport aux personnes qui sont confrontées à l'usage de la drogue, est un travail tout à fait intéressant et qu'il faut soutenir ce type d'activité, comme l'une des réponses à la lutte contre le trafic de drogues et ses effets délétères.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'interviens par rapport aux propos de M. Dolivo. La commission dont fait mention M. Dolivo n'est pas la commission officielle de l'ONU

en matière de lutte contre la drogue, mais c'est une commission autoproclamée dans laquelle figure M^{me} Dreifuss dont on connaît la position par rapport à la libéralisation des drogues. D'ailleurs la commission officielle de l'ONU a fait un communiqué pour dénoncer les propos de la commission non officielle dont M. Dolivo fait mention.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Monsieur Blanc, vous dites que vous n'avez rien appris de nouveau dans la réponse à cette interpellation. Je pourrais vous répondre que votre interpellation n'a pas amené grand-chose de nouveau. Il se trouve que l'on ne fait pas la politique sécuritaire d'une ville à coup d'interpellations. Nous n'avons pas un agenda en termes d'annonces de politique sécuritaire qui est dicté par le rythme des interpellations urgentes. Surtout quand il s'agit, comme celle-ci, de poser des questions générales qui n'appellent pas de réponses précises, mais simplement des questions générales sur des enjeux généraux en matière de sécurité publique. Voilà ce que je peux vous répondre sur la nature et la forme de l'interpellation. Maintenant, monsieur Voiblet, vous dites que la Municipalité découvre la situation sécuritaire à travers le constat que nous faisons en préambule de la réponse à l'interpellation. On ne découvre rien du tout, monsieur Voiblet, on a simplement établi la situation telle qu'elle nous semblait être en matière sécuritaire aujourd'hui à Lausanne. Un constat que visiblement d'ailleurs vous partagez en grande partie. Effectivement, nous admettons, parce que c'est une réalité, que la situation sécuritaire lausannoise est critique et que l'appropriation de l'espace public par certains groupes de population va trop loin. Et c'est pour cela que j'ai dit à plusieurs reprises, et j'y reviendrai tout à l'heure dans ma réponse, que la préservation de l'espace public et la lutte contre le deal était la priorité de la Municipalité en matière de politique sécuritaire. Vous dites, monsieur Voiblet, que l'UDC a fait des propositions depuis cinq ans en matière de politique sécuritaire. Une fois peut-être, on pourra dépolitiser un tout petit peu ce débat sur la sécurité et penser à l'avenir, plutôt que de se lancer des invectives. Parce que je pourrais vous répondre : je lisais dans la presse hier, qu'à la suite du congrès ou la conférence que vous avez tenu samedi, l'UDC souhaitait qu'on interdise la vente d'alcool le soir dans les commerces. Je peux vous dire monsieur Voiblet, que si l'UDC avait voté cette mesure au Grand Conseil, elle serait en vigueur depuis quelques années déjà. Il se trouve que vous étiez contre au Grand Conseil et que vous avez changé d'avis. Il y a pas mal de domaines en matière de politique sécuritaire où les uns et les autres ont parfois changé d'avis ces dernières années et où il y a, et c'est peut-être l'élément positif en matière de sécurité, une série de mesures en matière sécuritaire, je pense notamment à celles que nous présenterons prochainement sur la vie nocturne. Il y a peut-être des synergies entre les groupes politiques sur les solutions en matière de politique sécuritaire, en tout cas celles qui doivent être testées. Maintenant un mot sur les petites mesures que nous allons annoncer sur les Nuits lausannoises, monsieur Blanc, pour reprendre votre expression. Ce ne sera pas un petit train de mesures que l'on va annoncer à la fin du mois, mais des mesures importantes. Elles vont d'ailleurs toucher les Nuits lausannoises mais aussi plusieurs modifications du Règlement général de police. Il se trouve, monsieur Blanc, que j'ai souhaité pouvoir les discuter avec le Conseil cantonal de sécurité afin que l'on puisse présenter des mesures concertées, notamment avec M^{me} la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Parce que je pense qu'en matière de politique sécuritaire, en plus dans le cadre d'une police coordonnée où nous devons tous tirer à la même corde, il s'agit aussi d'avoir des mesures qui puissent être admises par les uns et les autres et coordonnées. Cela a maintenant été fait, nous sommes en train de vérifier la faisabilité juridique de l'ensemble des mesures que l'on propose. D'ailleurs les réponses que nous avons sont plutôt positives, ce qui fait qu'effectivement nous pourrions présenter un train de mesures sur les Nuits lausannoises à la fin du mois, avec mon collègue Marc Vuilleumier, puisque ce sont des mesures qui touchent à la fois la sécurité publique et la police directement et pour une autre part à la Police du commerce. Il se trouve que l'on n'a pas accéléré cette conférence de presse parce que vous avez déposé votre interpellation urgente. Je le regrette mais voilà on ne l'a pas fait. Nous essayons de faire les choses comme il le faut et de pouvoir présenter des mesures qui pourront effectivement entrer en vigueur, être soumises

au Conseil communal et qui respectent les compétences de la Commune, ce qui n'est pas toujours simple en matière de sécurité, sachant évidemment que l'on agit dans un cadre où il y a des lois fédérales et des lois cantonales et où les compétences réglementaires de la Commune sont parfois limitées. Maintenant sur les aspects plus généraux de la politique sécuritaire et sur ce que l'on va faire puisque ce que vous souhaitez, semble-t-il, c'est que l'on puisse vous présenter un plan d'action commun. J'ai eu l'occasion de le dire, mais je le redis ici ce soir, nous avons trois priorités majeures aujourd'hui en matière de sécurité publique. Cela ne résoudra pas tous les problèmes mais c'est bien les priorités sur lesquelles on est en train de travailler. La première, c'est la préservation de l'espace public et la restauration d'une police de proximité. Que l'on puisse repasser de la logique d'intervention et de réaction qui est aujourd'hui celle de la police de Lausanne – parce qu'elle est surchargée, donc elle intervient souvent à la demande ou en réaction à des interventions – à un travail de prévention et que la police soit plus présente dans la rue. Et puis qu'elle puisse ainsi assumer un rôle de surveillance et une police de proximité, qui je crois a été appelée des vœux d'une grande majorité du Conseil communal. Deuxième priorité, c'est la lutte contre le deal et en particulier ce que vous avez appelé, monsieur Blanc, et là je vous rejoins, le deal de rue qui, effectivement, est allé beaucoup trop loin à Lausanne. Puis la troisième, c'est la limitation des débordements des Nuits lausannoises. Là aussi c'est un gros problème à Lausanne et j'espère que les mesures que nous présenterons à la fin du mois permettront d'apporter des solutions aux problèmes des Nuits lausannoises. Maintenant quels sont nos moyens d'action ? Et c'est peut-être là-dessus que j'aimerais insister, messieurs Blanc et Voiblet, et à l'attention de l'ensemble du Conseil communal. Lorsque l'on dit dans la réponse à l'interpellation que la situation sécuritaire lausannoise ne dépend pas que de la police lausannoise, ce n'est pas pour se dédouaner de notre responsabilité. La Municipalité a une responsabilité importante en matière sécuritaire, néanmoins la police est un des chaînons et l'un des acteurs de la chaîne pénale. Il y en a d'autres comme le Ministère public, la Justice et les Préfectures qui sont aussi importantes en matière de sécurité publique, il y a également le Service pénitentiaire et enfin le cadre légal fédéral. Et il faut quand même reconnaître, ce n'est pas scandaleux que de le dire, que la police n'a pas toutes les cartes en mains. Nous sommes un acteur parmi d'autres de la chaîne pénale. Et j'ai beaucoup insisté là-dessus et je vais encore le faire ce soir, ce que nous souhaitons c'est pouvoir travailler en coordination et en collaboration avec les différents acteurs de cette chaîne pénale. Je vais vous donner un exemple, monsieur Blanc. J'ai vu le procureur cette semaine et on a évoqué des opérations coordonnées de lutte contre le deal. Pour mener ces opérations-là, il faut simplement des moyens suffisants au sein du Ministère public et de la police lausannoise et puis des places de prison en nombre suffisant au sein du Service pénitentiaire pour que l'on puisse les mettre en œuvre, cela ne se décrète pas. Et ce que je suis en train de faire depuis maintenant quelques semaines, c'est précisément de travailler en concertation avec notre conseillère d'Etat responsable de la sécurité pour que l'on puisse se mettre d'accord et travailler avec tous les acteurs de la chaîne pénale pour trouver des solutions. Une rencontre à la fin du mois va réunir les différents acteurs, dont une délégation du Conseil d'Etat, et qui nous permettra d'avancer. Parce que c'est bien cela que nous devons faire, travailler ensemble. Alors, je suis navré de ne pas pouvoir aujourd'hui vous apporter un plan lausannois de lutte contre le deal. Je souhaite que ce plan soit mené en concertation avec les différents acteurs de la chaîne pénale et c'est ce que nous ferons. Puis j'espère que l'on pourra vous apporter des réponses, parce que la situation nécessite que l'on aille vite et que l'on pourra vous apporter des réponses d'ici la fin de l'année. J'en suis convaincu et je m'y engage. Mais ces réponses-là nous allons les faire en concertation avec le Conseil d'Etat et les différents acteurs de la chaîne pénale. Voilà ça c'est le premier point sur nos moyens d'action. Cette chaîne est absolument indispensable et ce serait une aberration que de souhaiter aujourd'hui que la Police lausannoise ait des œillères et intervienne toute seule.

Deuxième point, vous l'avez évoqué et je n'y reviendrai pas, nous allons renforcer les effectifs de la police lausannoise. Troisième point tout aussi important nous travaillons aujourd'hui sur des simplifications de procédures. Là encore, cela doit se faire en collaboration avec la police cantonale, mais aussi avec le Ministère public, pour voir dans quelle mesure on peut simplifier rapports de police et procédures. Dans une situation d'urgence, il faut pouvoir travailler d'une manière différente d'il y a cinq ou dix ans. Le code de procédure pénale, il faut bien le reconnaître, ne nous aide pas beaucoup. Il faut des procédures simplifiées de manière à ce que l'on réaffecte les moyens de la police sur le terrain pour la police judiciaire, là où c'est vraiment nécessaire. Il faut également réfléchir à des mesures d'organisation de manière à ce que l'on puisse, avec les effectifs que nous avons aujourd'hui, affecter le maximum de forces à une présence sur le terrain, ce qui n'est pas simple. Quatrième point, il est évoqué dans la réponse. Nous souhaitons discuter avec le Canton la répartition des frais des tâches, notamment de la police judiciaire. Je ne veux pas être plus précis ici parce que l'on va ouvrir des négociations. Ce à quoi je me suis engagé, c'est à le faire en transparence vis-à-vis du Corps de police et qu'il soit tenu au courant des négociations et des modèles possibles d'organisation qui doivent être mis en place. Nous sortirons aussi à la fin du mois des chiffres sur les coûts que la Ville de Lausanne et les autres contribuables du canton consacrent par habitant à la police et à la sécurité à l'occasion des mesures que l'on annoncera sur les Nuits lausannoises et sur le Règlement général de police. Vous verrez qu'il y a un décalage considérable. Les lausannois paient plusieurs fois pour la police. Je pense donc que c'est aussi de notre responsabilité de s'atteler à ces tâches-là, notamment sur le volet judiciaire, à côté de la réforme de la police coordonnée qui a été mise en place et qui ne doit évidemment pas être remise en cause. On le voit bien, nous sommes confrontés à un problème de ressources, notamment d'effectifs, c'est une partie du problème lausannois. Et c'est bien aussi en questionnant ces répartitions financières que l'on pourra trouver une solution durable à ces problèmes de ressources.

Cinquième point qui découle des précédents, nous souhaitons pouvoir présenter un plan d'action en matière de politique sécuritaire avec des priorités, parce qu'il faudra aussi en établir, on ne pourra pas tout résoudre en même temps et nous souhaitons pouvoir présenter ce plan d'action avec le Canton. Alors il est vrai que les premières mesures que nous présenterons seront un plan d'action sur les Nuits lausannoises, des modifications du Règlement de police, des mesures également sur la Riponne et un plan d'action plus général avec des priorités en matière de politique sécuritaire. Encore une fois je regrette de ne pas pouvoir vous apporter des réponses aujourd'hui en matière de politique sécuritaire, mais j'espère pouvoir le faire dans les semaines qui viennent.

Puis un petit mot à l'attention de M. Dolivo, qui a raison quand il dit que les questions de marginalité ou de sécurité au sens large ne nécessitent pas qu'une réponse répressive, qu'il y a d'autres volets en matière de politique sécuritaire. Il se trouve que je suis en charge de la police et donc plutôt du volet répressif, mais la Ville est aussi active sur les autres terrains, notamment pour tout ce qui touche le dispositif conduit par A Bas Seuil à travers sa politique sociale, M. Tosato répondra tout à l'heure à une interpellation qui a trait à ces aspects-là. La Municipalité souhaite donc une réponse globale. Il se trouve que cela ne se perçoit pas toujours parce que les débats ici au Conseil communal portent toujours sur le volet répressif, et il s'agit aussi que l'on puisse l'assumer, mais effectivement nous sommes aussi soucieux d'apporter une réponse globale à ces questions de politique sécuritaire.

Un tout petit mot enfin sur les échéances. Il y a eu une chose bénéfique dans les déclarations du syndic cet été, c'est qu'elles ont fixé un cap très clair en matière d'intentions de la Municipalité. Maintenant je crois qu'il faut être tout aussi clair, il ne s'agit pas ici de se fixer des délais et des échéances. Il s'agit de se fixer des objectifs et encore une fois nous pourrions les remplir plus ou moins vite en fonction des moyens que l'on pourra déployer et de ce que feront les autres acteurs de la chaîne pénale et c'est

évidemment dans cette perspective-là que nous souhaitons agir. Je crois que là-dessus au sein de la Municipalité nous sommes tous d'accord pour considérer que la lutte contre le deal et la réappropriation de l'espace public fait partie des priorités politiques et nous agirons en concertation et en collaboration étroite avec tous les acteurs de la chaîne pénale.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pour commencer, monsieur Voiblet a l'air d'avoir découvert une hypersensibilité du syndic aux grandes chaleurs, genre coup de soleil sur la cafetière, qui voudrait que tous les étés ou presque, sauf ceux très pluvieux, il se mette à délirer dans les journaux sur les thèmes les plus divers. Je voudrais d'abord le rassurer, à part 2014, aucune des autres déclarations évoquées n'étaient faites pendant l'été. Soit le syndic est donc capable de stocker le soleil pendant un certain temps avant qu'il n'ait des effets négatifs, soit M. Voiblet devrait revoir son calendrier. En ce qui concerne City Management, je n'y reviens pas. C'est une affaire dans laquelle les commerçants nous ont donné des indications qui se sont révélées fausses par la suite et après quelques années de règlement on est passé à autre chose. Je signale à cette honorable assemblée que Métamorphose n'est pas remis en cause, dans aucun de ses principes, ce sont simplement de nouvelles informations et des choix encore meilleurs comme vous le verrez lorsque vous aurez les préavis qui sont en train de se faire. Quant au financement, il n'a jamais été fait par des investisseurs qui auraient tout à coup l'idée saugrenue de donner de l'argent à la Ville. Il se trouve simplement que le financement pour tout ce qui concerne les équipements sportifs est fait essentiellement et quasi uniquement grâce au rendement des droits de superficie des terrains qui appartiennent à la Ville. Ce qui était envisagé au sud-ouest, c'est une mise à disposition de quelques investisseurs d'une immense surface contre un paiement direct d'un coup au départ pour y faire des constructions sportives. Cela n'a jamais été du pur mécénat et il faut le dire clairement ici. Donc de ce point de vue-là, nous avons la chance d'avoir des terrains sur lesquels on peut avoir des droits de superficie, cela n'a rien à voir avec un partenariat public-privé qui voudrait que le partenaire privé soit tellement généreux qu'il donne tout comme cela arrive parfois dans le domaine de la culture, mais ce n'est pas le modèle sur lequel on a compté dans le cas particulier. Et puis pour continuer, concernant la CPCL, il y a une nouvelle loi fédérale et c'est essentiellement elle qui a créé la troisième mouture ce que vous savez aussi bien que moi puisque vous étiez en commission. En ce qui concerne le volet sécurité, l'article du *Matin* était quand même sur toute une page alors que l'on cite dans ce débat cinq lignes à l'exclusion de tout le reste, avec une date, c'est vrai que cela frappe les esprits. Tout ce qui a été dit dans le reste de ce journal, c'était un, que cela dépendait d'acteurs multiples, ça a été répété ici. Deux, qu'il y avait des contacts, il se trouve que le syndic depuis déjà bien des années a des réunions tous les deux à trois mois au moins avec le président du Conseil d'Etat. Et j'avais eu ma première réunion avec le nouveau président du Conseil d'Etat au début juillet. Il savait donc un certain nombre de choses sur les problèmes lausannois. J'aurais peut-être dû le préciser dans la réponse écrite puisque je vois que l'on a été fouiller, alors je le précise ici comme cela c'est clair. L'ensemble du Conseil d'Etat n'était pas forcément au courant de la problématique mais en tout cas son président et je m'en étais déjà ouvert bien des mois auparavant auprès de la responsable du Département de l'intérieur. En ce qui concerne donc cet aspect-là, je crois qu'il faut juste relativiser un certain nombre de choses.

Pourquoi ose-t-on évoquer clairement 60 postes de policiers ? parce que l'on a toutes les indications que cela servira à quelque chose. La réserve historique était que cela ne servait à rien si tous les dealers sortaient le lendemain matin, souriant, à défaut d'être bronzés parce qu'ils avaient passé la nuit en prison, ce qui évidemment est juste un jeu de cache-cache pour épuiser les policiers. Nous avons bien des indications depuis quelques mois au niveau cantonal et tout ce qui vient de se passer dans la session des Chambres fédérales, même si tout ne peut pas être approuvé par les uns et les autres en bloc, montre un état d'esprit quand même assez fort pour résoudre ce problème parfois un peu à la cravache, mais en tout cas le prendre en compte. Le Conseil fédéral a sorti une révision de loi pour introduire les courtes peines à la place des jours amendes. Elle devrait être traitée ces

prochains mois. Enfin, toutes sortes d'éléments dans tous les sens donnent à penser que sur le front extérieur cela servira à quelque chose. Cette problématique de ne pas mettre de l'argent pour rien et pour user les nerfs des policiers étant résolue, on peut aujourd'hui parler de 60 postes. Et puis également si l'on continue dans la même direction, et je crois que c'est là l'essentiel, il n'y a pas de divergence en municipalité sur le fond. Comme cela vous a été dit par M. Junod, cela fait déjà des mois que la Municipalité a pris l'habitude de consacrer un certain nombre d'heures aux débats des problèmes de sécurité à Lausanne pour essayer de trouver des solutions, parfois en présence du commandant et de son adjoint. Il se trouve que l'ensemble des membres de la Municipalité souhaiterait qu'il n'y ait plus de deal de rue en 2014. Il y en a un qui en a fait une espèce d'objectif, d'enthousiasme médiatique, ou simplement d'espoir, en se disant que si toutes les lois changent dans le bon sens et que si tout le monde prend le problème au sérieux, cela ne paraît pas impossible. Et la Municipalité dit naturellement que l'on ne sait pas si toutes ces conditions seront réunies. C'est un engagement très ambitieux. On souhaiterait que cela puisse se faire, mais on ne peut pas le garantir. Et il est naturel qu'un exécutif global, hors des vacances d'été et d'éventuels coups de soleil sur les cafetières, raisonne de manière à fixer des objectifs qui ne soient pas irréalistes. Mais la volonté générale de s'attaquer sérieusement à ce problème et de diminuer le plus possible le deal sur toutes les places publiques et les lieux que l'on voudrait réappropriés par la population est commune à tout le monde. Simplement l'un a poussé un objectif peut-être un peu loin par rapport aux réalités, on verra bien lesquelles seront observées en 2014. Ce qui est sûr aussi, monsieur Dolivo, c'est que ce que vous dites est, par beaucoup de côtés, frappé au coin du bon sens. J'ai un énorme respect pour Dick Marty, qui est quelqu'un qui a plusieurs fois risqué sa vie pour sa profession quand il était procureur du Tessin et qu'il était confronté, comme par la suite Carla del Ponte, aux mafias italiennes qui ne lésinent pas toujours sur les moyens pour se débarrasser de la justice. Eh bien je dois dire que je comprends son raisonnement. Il y a un point problématique c'est que manifestement le peuple suisse ne voudra pas d'une telle solution. Peut-être qu'un jour il la voudra, mais en tout cas à court et moyen terme ce n'est pas possible. Quand on dit non à deux tiers à la libéralisation du cannabis, il est à peu près certain que l'on ne va pas dire oui à 52 % et douze cantons à la libéralisation totale de toutes les drogues, indépendamment des conséquences qu'il peut y avoir sur la santé. Même si cette solution est intellectuellement intéressante, la pesée d'intérêt n'est pas si évidente avec les risques de consommation supplémentaire de drogues, il est évident qu'elle n'est pas implémentable en Suisse. Dans ces conditions il faut bien que l'on trouve des solutions qui le soient et c'est celles auxquelles la Municipalité travaille. Maintenant, à aucun moment la Municipalité n'a été dans une situation où elle a voté la défiance à M. Vuilleumier et je tiens quand même à le dire ici. Elle n'a à aucun moment été dans ce sens, dans l'esprit du syndic et dans aucune de ses déclarations. Simplement à un moment donné, toutes sortes de personnes se sont tellement expliquées là-dessus qu'un constat commun a été fait, y compris par M. Vuilleumier. Il tient beaucoup à l'intérêt de la Police. Dans le contexte polémique, des attaques multiples et des difficultés venues, il n'a pas tenu absolument à maintenir sa tâche. Par ce choix, il a probablement fait une très belle contribution en faisant cela pour l'avenir de la Police, dans la manière dont il a toujours voulu travailler pour ces gens.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je me permets d'intervenir comme président du groupe PLR. Je regrette d'intervenir après les représentants de la Municipalité, mais je dois défendre M. Mathieu Blanc. Je regrette que M. Junod, directeur de la Police, traite avec dédain au début de son intervention les questions légitimes et le droit le plus strict d'un conseiller communal de poser des questions par voie d'interpellation. Si ces questions n'amènent pas des réponses pertinentes, on peut toujours en discuter. Cela n'a aucune importance par rapport au droit des conseillers communaux. Ensuite, il me semble qu'il y a de la substance dans cette réponse à la question 5 « à ce stade la Municipalité n'a pas fixé un objectif aussi ambitieux ». En clair, la Municipalité désavoue l'expression de la volonté du syndic dans ce domaine. Il me semble que c'est un élément important et cela pose des

questions sur les différents engagements et les différents propos qui viennent d'être tenus à la tribune. Je soutiendrai toute résolution qui visera à obtenir un objectif clair et compréhensible pour la population par rapport au trafic de rue. Je me limiterai à cela pour l'instant.

M. Philipp Stauber (UDC) : – D'entrée nous aimerions clarifier que nous soutenons également l'intervention de M. Hildbrand à 100 %. Ce n'était pas vraiment le but de mon intervention qui est un peu différente. Avec l'âge, je constate qu'il est parfois plus difficile de se mettre d'accord sur le passé alors que l'on a l'avenir devant nous et c'est peut-être aussi le moment pour ce Conseil d'abandonner l'analyse du passé et d'essayer de se mettre d'accord pour l'avenir. Je fais donc un pas dans le sens de M. Junod. Je crois qu'il a bien planté le décor d'un débat qui va dans ce sens en disant qu'il y a quelques mois le PLR et l'UDC ont déposé une motion qui exigeait ou demandait la fixation de priorités, d'objectifs clairs voire chiffrés et, bien que la commission ait refusé cette démarche de notre part, nous constatons qu'une partie est aujourd'hui réalisée. Nous sommes donc optimistes sur le fait que la nouvelle voix de la Municipalité va dans le sens que nous souhaitons. Non seulement des priorités vont être fixées, mais aussi des objectifs clairs, tels que ceux mentionnés dans la réponse de la Municipalité à la question 8. Pour être sûr de pouvoir faire la différence d'ici quelques années entre un travail bien fait et un travail moins bien fait, il faut fixer ces objectifs de manière chiffrée. Peut-être n'aurons-nous pas complètement fait disparaître le deal de rue et d'autres infractions, mais il est clair que seule une approche qui est qualitative et quantitative permettra de déterminer si nous avons bien travaillé durant les années à venir. Je soutiens tout à fait sa démarche qui veut une concertation. Je regrette peut-être qu'il n'ait pas mentionné les groupes politiques de ce Conseil pour les inclure également dans cette concertation. Il n'est pas possible, pour une municipalité, de soumettre aux groupes politiques les idées ou les axes dans lesquelles la Municipalité va avant de fixer un préavis. Ceci est une suggestion. Pour terminer je dirai que pour l'UDC, après toutes ces années d'attente, nous avons du mal à croire à ce programme pour le moment mais nous voulons bien faire un essai.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Effectivement comme l'a dit mon président de groupe, Pierre-Antoine Hildbrand, j'ai aussi goûté avec modération l'ironie de M. Junod au début de son interpellation pour deux raisons. D'une part, peut-être qu'il n'a pas jugé l'interpellation pertinente, mais elle était posée à un moment où les choses se passaient mal pour la Municipalité. Surtout ce qui me choquait comme conseiller communal, et ce qui choquait de nombreux Lausannois, c'était de voir des propos divergents entre des élus de la Municipalité sur un sujet aussi sensible et cela méritait des réponses, elles ont été données sur cet aspect-là. Ensuite, quand on me dit au Conseil communal « attendez un peu on va revenir avec des réponses précises » il est parfois de bon ton de répondre de manière conforme aux engagements que l'on avait pu donner. Ceci dit, je comprends, et le groupe PLR n'en fait pas grief à M. Junod qui vient d'arriver à ce poste-là et de qui l'on ne peut donc pas attendre un plan très précis urgemment. Et nous sommes heureux d'entendre ce qu'il a dit ce soir, avec sa volonté, et la volonté à nouveau d'une partie de la gauche de cet hémicycle qui s'en prend maintenant aussi au deal de rue, comme l'ont fait le PLR et l'UDC depuis très longtemps. Mais il n'en demeure pas moins que le problème n'existe pas depuis quelques mois et n'existe pas depuis qu'il a repris la direction de la Sécurité publique, mais depuis plusieurs années. C'est donc depuis plusieurs années que l'on pouvait espérer que ce plan soit mis en œuvre et que des réponses ne soient pas données dans la semaine en nous disant « écoutez on vient d'arriver » mais qu'elles auraient dû être élaborées au cours des dernières années. C'est donc pour cela, vous l'excuserez M. Junod, que nous pouvons nous montrer un peu impatients, tout comme les Lausannois qui sont eux aussi déjà largement impatients. Ceci dit, heureux d'entendre que nous pourrions aller de l'avant et nous voterons les mesures qui seront dans l'intérêt des Lausannois. Heureux aussi d'entendre les propos aussi clairs de M. le syndic Brélaz sur les 60 postes. Nous attendons donc rapidement cette confirmation sur les 60 postes au cours de cette législature. S'agissant maintenant de la résolution, elle ira dans le sens dont parlait

M. Stauber et de cette motion que nous avons cosignée ensemble – groupe PLR et groupe UDC – pour fixer des objectifs temporels et des moyens. La résolution peut à mon avis être plébiscitée par ce Conseil communal puisque elle n'est pas précise s'agissant d'une date, mais elle demande à la Municipalité de fixer un objectif temporel et des moyens. Et je crois que c'est ce qu'a dit M. Junod, donc on attend vraiment de votre part de pouvoir le faire. La résolution a le libellé suivant (*M. Blanc lit sa résolution*).

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au cours des deux prochains mois un plan d'action permettant de limiter le trafic de drogue dans les rues lausannoises avec indication des moyens nécessaires et un objectif temporel pour parvenir à ce résultat.

La présidente : – La résolution étant déposée, vous l'avez maintenant à l'écran. Je propose que les interventions suivantes se fassent sur cette résolution si nous voulons pouvoir traiter les autres interpellations urgentes, à ce rythme-là il faut que nous avancions.

Discussion sur la résolution.

M. Julien Sansonnens (La Gauche) : – Je me permettrai tout de même une petite remarque : ce soir nous avons parlé exclusivement, que ce soit les membres du Conseil communal ou les membres de la Municipalité, de la problématique du deal de rue. Alors c'est bien compréhensible, c'est effectivement la facette sans doute la plus visible de cette problématique mais cela peut laisser l'impression qu'il y aurait un deal plus acceptable tant qu'il n'est pas trop visible. Et là je parle bien entendu de la consommation de cocaïne auprès de catégories beaucoup plus huppées, beaucoup plus bling-bling que les personnes que l'on peut rencontrer à la Riponne ou que l'image que l'on a du consommateur traditionnel de cocaïne. Je ne souhaite pas allonger le débat ce soir, j'aimerais simplement que l'on cherche des solutions qui ne consistent pas simplement à taper sur ce qui est la facette la plus visible du problème, mais que l'on considère la problématique de la toxicomanie d'une manière globale et que dans le cadre du plan qui sera proposé par la Municipalité, cet aspect-là, qui est en lien naturellement avec la vie lausannoise et la fréquentation des clubs de notre ville, soit également abordé et pas passé sous silence.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'aimerais encore intervenir sur les propos de M. le syndic et poser trois questions à M. Junod. Tout d'abord permettez-moi de revenir sur les paroles de M. le syndic concernant la situation au sein de la Municipalité. Selon ce qu'il a déclaré tout à l'heure, c'est de la bonne gouvernance de voir le syndic critiquer la politique d'un de ses collègues au mois de juillet, voir ce collègue démissionner quelques semaines après sans avertir le collège municipal et la Municipalité devoir se réorganiser dans la précipitation. Je prends note qu'il s'agit de bonne gouvernance et je remercie M. le syndic qui pourra peut-être écrire un livre sur cette gouvernance-là lorsqu'il sera à la retraite. Cela étant dit j'ai des questions à M. Junod. Vous avez dit tout à l'heure à juste titre que la Ville de Lausanne n'a aujourd'hui plus les ressources suffisantes en matière de police, en matière sécuritaire, en matière de structures d'accompagnement de la vie nocturne et que l'on doit y réfléchir. L'UDC le dit depuis longtemps mais il y a quand même aussi un sérieux problème, c'est l'ampleur de cette vie nocturne dont vous n'avez pas parlé. Si je prends un exemple, je crois qu'à Paléo il y a une personne pour la sécurité pour 100 participants. Ce qui voudrait dire que dans une nuit lausannoise, nous devrions avoir près de 200 à 300 personnes qui s'occupent de la sécurité. Je pense que l'on en est bien loin et on devra aussi revoir ces capacités. Vous ne l'avez pas évoqué mais je pense que vous y pensez. J'ai, au nom de mon groupe, une question à vous poser, nous avons la commission 88 qui a été nommée de 9 objets d'interventions, qui ont été faites par ce Conseil communal, en matière de sécurité et d'ordre public et de qualité de vie. En parallèle vous avez parlé du préavis que vous souhaitiez sortir. Quelle est la relation entre les travaux de cette commission et ce préavis ? Est-ce qu'il y aura une logique ? Est-ce que cette commission va traiter du préavis ? Cela m'intéresserait d'avoir également votre appréciation concernant cette relation-là. Enfin j'aimerais revenir sur un point qui me concerne personnellement. Depuis

le 11 mai 2010, j'ai une simple interpellation qui pose des questions concernant les mineurs qui participent aux manifestations violentes contre les représentants des forces de l'ordre. A ce jour, malgré le Règlement qui précise que la Municipalité a un délai de quelques semaines pour répondre aux interpellations, elle n'a toujours pas trouvé de réponse. Alors je pense que cela serait intéressant d'avoir aussi une réponse à cette interpellation-là. Et puis vous pouvez en même temps prendre l'interpellation suivante qui est en attente depuis plus d'une année également et qui traite des fêtards noctambules qui passent leur nuit dans les jardins publics de notre ville. En conclusion, l'UDC soutient pleinement la résolution proposée par M. Mathieu Blanc.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le débat de ce soir a commencé sur les déclarations des uns et des autres dans la presse, en particulier les déclarations de l'un et cela a failli dériver sur un débat général sur la politique de la toxicomanie et je crois qu'il faut un peu recentrer le débat. On peut vouloir lutter contre le deal de rue tout en soutenant une libéralisation des drogues, ce sont deux problématiques différentes et qui se mènent à des niveaux différents. Je ne dis pas que c'est forcément ma position. Ensuite nous avons entendu un magistrat qui parlait au nom de la Municipalité et disait son champ d'action et à quel niveau il voulait intervenir, comment il voulait collaborer avec les autres étages institutionnels, que ce soit le Conseil d'Etat ou l'Ordre judiciaire et puis sa volonté d'agir. Donc à propos de la résolution, M. Junod l'a dit, il veut agir rapidement mais en réfléchissant bien sur tous les niveaux. Je prends cette résolution comme un soutien et un encouragement à cette politique. Donc je la soutiendrai. Sur les délais, cela reste un souhait, une résolution. Evidemment ce serait fort bien, mais enfin je reste convaincu que malgré les susceptibilités des uns et des autres par rapport aux déclarations de M. Junod, il y a quand même une ouverture pour chercher des synergies et je prends cette résolution comme telle et c'est pour cela que je vous encourage à la soutenir également.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je reviens à la résolution comme vous l'avez demandé et je voulais juste dire que notre groupe n'a pas une position de groupe de savoir s'il va s'abstenir ou voter contre, mais il me paraît que cette résolution est tout à fait démagogique. Parce que veuillez m'indiquer comment l'on peut aujourd'hui décider ou proposer un plan d'action pour lutter contre le trafic de drogues dans les rues lausannoises avec indications des moyens nécessaires et un objectif temporel pour parvenir à ce résultat. Comment pouvez-vous aujourd'hui définir un objectif temporel, ça n'a pas de sens, c'est un processus qui est compliqué, long, avec des politiques diverses qui entrent en ligne de compte. Et cette affaire est totalement démagogique, d'ailleurs ceux qui la portent font preuve, de ce point de vue-là, d'une grande gesticulation politique à ce sujet.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – C'était pour la position du groupe, plus ou moins partagée je l'espère. Cette résolution fleure bon les indicateurs de performance, le contrôle qualité, etc. Quand je dis fleure bon cela veut dire que cela ne sent pas très bon. Et puis finalement on a déjà eu droit à une pré-résolution ou à un pré-plan d'action avec des moyens, des buts puis des objectifs, c'était l'article du 17 juillet, le fameux qui nous est retombé dessus aujourd'hui justement. Donc le groupe La Gauche ne tient pas à ce que la Municipalité mette des détails aussi précis sur le papier juste pour que l'on puisse après leur dire « là vous n'avez pas fait ceci, il fallait le faire comme ça », alors que tout a changé. Je pense que les engagements pris par le municipal de police sont clairs. Ceux par le syndic, revisités à l'aulne de l'automne et pas à l'aulne de l'été, sont aussi clairs. Je pense qu'il y aura suffisamment matière à interpellier pour la droite sur la base des propos de ce soir, sans qu'il y ait un ordre, un carnet de marche qui soit imposé à la Municipalité. D'un autre côté, c'est une résolution qui est tellement édulcorée qu'elle ne mange pas de pain, ce qui fait que ça peut paraître presque démagogique de ne pas l'accepter. Donc nous allons nous abstenir.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je m'interrogeais tout à l'heure, qui est finalement au pied du mur ce soir, qui a un défi devant lui ? Je pense qu'il y a plusieurs types d'acteurs qui sont au pied du mur précisément. Je ne suis pas sûr que ce soit toujours ceux auxquels on

pense le plus spontanément, à savoir la Municipalité. Avec une certaine sérénité, elle a exposé la façon dont elle compte annoncer un certain nombre de plans d'actions sur différents domaines qui ont trait à l'ordre public. Contrairement à ce qui a été soutenu d'une façon pas tout fait juste par M. Voiblet, la Municipalité a reconnu de façon assez continue, en tout cas depuis deux ou trois ans – je tiens à disposition quelques réponses à des interpellations – qu'il y avait des problèmes dans l'espace public. Donc cela n'est à mon sens pas tout à fait nouveau et je peux lire quelques-unes de ces formulations. Les problèmes ont peut-être été niés, toujours est-il qu'ils ne le sont plus de façon constante depuis au moins deux à trois années. Dans ce sens-là j'ai l'impression que le plus grand effort a été fait ce soir par M. Stauber, dont il y a lieu d'apprécier l'intervention puisqu'il propose, à l'inverse de ce qu'avait fait son collègue de parti quelques minutes avant, d'arrêter de s'interroger pour savoir qui avait fait quel constat en premier, à quel moment, mais plutôt de se tourner vers l'avenir. Alors évidemment la Municipalité a une tâche importante devant elle, elle a démontré qu'elle en était consciente. Je crois que cela a été dit à plusieurs reprises que ce soit dans la presse ou dans ce Conseil, puisque c'est visiblement les deux chambres d'échos importantes dans cette politique communale. Le Parti socialiste a aussi montré qu'il était conscient qu'il y avait des défis importants à relever et ce pas non plus depuis l'été 2012, mais depuis l'été 2010. Je tiens aussi à disposition un certain nombre de documents à ce sujet pour celles et ceux que cela pourrait intéresser. Donc la tâche du côté de la majorité est immense, la majorité est aux responsabilités, c'est évidemment à elle qu'incombe en premier lieu ce travail. Mais il me semble, et je le dis en toute sympathie, qu'il reste aussi pour la droite de ce Conseil à démontrer qu'elle peut – elle l'a fait un petit peu ce soir, et j'aimerais parier là-dessus – parfois se rallier au lieu de faire de l'opposition frontale à certaines propositions. Qu'elle peut parfois être dans la construction plutôt que dans l'opposition encore une fois. Donc je crois que l'on est en face de deux défis, deux camps sont au pied du mur. La Municipalité est face à un travail immense, mais le défi à relever sur le plan politique est à mon avis non moins grand. Il ne suffit plus de se gausser de constats qui n'auraient pas été faits assez tôt, il faut maintenant co-construire, participer aux concertations annoncées. Je crois que la sécurité est une tâche publique. C'est la tâche d'une collectivité forte, si la droite et la gauche peuvent se retrouver de temps à autre là-dessus, eh bien tant mieux. Je ne suis pas sûr que ce soit le plus difficile pour nous et j'attends de voir ce qui va se passer là-dessus durant l'année qui vient dans ce Conseil.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui monsieur Dolivo, deux mois pour sortir ex nihilo un plan d'action de lutte contre le trafic de drogues dans les rues lausannoises, c'est effectivement insurmontable. Mais notre Municipalité n'est ni sourde, ni aveugle, ni stupide et durant les cinq dernières années où elle disait, en politique spectacle, que cette question-là était le fond de commerce de l'UDC, eh bien notre Municipalité, à laquelle je continue d'accorder ma confiance, a eu largement le temps de se dire que les faits étaient têtus et qu'il y avait lieu de réfléchir à la question. Elle n'a plus maintenant que deux mois pour lier la gerbe et nous présenter un plan d'action qu'elle aura eu largement le temps de concocter durant ces dernières années. Nous lui faisons donc confiance.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – J'aimerais à mon tour relever l'état d'esprit positif de M. Stauber et dire à Mathieu Blanc que mon intention n'était pas du tout de le blesser, ni même de contester le droit de quiconque, et en particulier le sien, à déposer des interpellations urgentes et à juger de la nature des questions. Néanmoins j'ai réagi parce que M. Blanc a insisté très lourdement sur le fait que cette réponse ne contenait pas beaucoup de réponses. Il se trouve, monsieur Blanc, que l'on a essayé de vous répondre de la manière la plus complète en l'état actuel de la situation pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. C'est vrai que comme vous avez insisté très lourdement sur ce point, je me suis permis de réagir parce qu'on ne peut pas aller plus vite que la musique, accélérer le rythme de travail de la Municipalité simplement parce que des interpellations sont déposées. Mais je le répète, je crois que l'on travaille vite, vous verrez les mesures que nous présenterons sur la nuit à la fin du mois. Mais je suis bien

conscient que c'est une priorité à la fois pour les groupes politiques de ce Conseil mais plus largement pour la population lausannoise. Cela me permet d'enchaîner sur la question de M. Voiblet. Effectivement, et je m'en excuse, la Direction de la sécurité n'est pas la seule responsable en la matière, mais nous avons beaucoup de retard dans le traitement des interpellations et c'est vrai que c'est bien la difficulté. En matière de sécurité, il y a sans cesse des interpellations, des motions, des postulats et en même temps on aimerait bien avoir un peu de temps pour travailler précisément à la définition d'objectifs et plans de mesures. C'est parfois la surcharge du Conseil communal, elle ne nous aide pas beaucoup, il faut bien le reconnaître. Et effectivement on a du retard en matière de traitement des interpellations et des motions. Il y en a de bien plus anciennes que la vôtre, monsieur Voiblet, dans d'autres directions également, mais nous faisons le maximum pour essayer de répondre dans les délais et aussi pour rattraper en matière de sécurité un gros retard accumulé par la multiplication des interventions. Sur les nuits, monsieur Voiblet, vous verrez à la fin du mois les mesures que l'on propose. J'ai pu lire les propositions de l'UDC, on les a aussi entendues cet été. Vous verrez qu'il y aura quelques points de convergence, mais nous proposerons un plan détaillé de mesures sur la vie nocturne. Maintenant vous évoquez la question de la commission, alors du point de vue institutionnel il n'y a pas de lien entre les deux démarches. La commission se réunira en novembre et elle sera alors nanti des mesures qui seront présentées par la Municipalité, mais pas encore du préavis, je le précise. Ensuite, si le Bureau du Conseil communal souhaite nommer la même commission dans la même composition pour traiter du préavis, je dirais que c'est une affaire qui le regarde et non pas la Municipalité. Voilà ce que je peux vous répondre en l'état. Peut-être qu'une série des mesures qui seront présentées puis prises rendront quelques-unes de vos motions et postulats caducs, d'autres pas. Ce sera à vous d'en juger mais effectivement il y a tout à fait la possibilité, si le Bureau du Conseil communal le souhaite, que la même commission puisse traiter des mêmes objets puisque les thématiques seront en partie similaires. Un petit mot encore sur la résolution. Je vous invite à la soutenir et pense qu'elle va dans le bon sens, avec une petite réserve, elle a été évoquée, sur la question des délais : on pourra fixer des intentions mais comme je l'ai dit avant, on sait aujourd'hui la difficulté de se fixer des délais trop contraignants parce que nous ne sommes pas les seuls responsables. Voilà ce que je pouvais vous dire en complément. Et un tout petit mot encore à l'intention de M. Sansonnens sur la question du deal de rue et du deal qui se fait ailleurs. Je crois qu'il faut être très clair là-dessus, monsieur Sansonnens. Toutes les mesures de lutte contre la drogue qui ont été prises, et c'est vrai aussi bien pour la Suisse que pour d'autres pays, n'ont jamais supprimé le trafic de drogues et la consommation des stupéfiants. C'est une réalité, on le constate sur la longue durée. Ce à quoi on est confronté aujourd'hui à Lausanne, et je reviens là-dessus parce que je crois vraiment que c'est une préoccupation forte des citoyennes et citoyens lausannois, c'est une appropriation de l'espace public qui est allée trop loin et qui heurte notre population. Parce que lorsqu'un enfant n'a plus le droit de jouer dans la rue parce qu'elle est squattée par des dealers, ça ne va pas en termes de partage de l'espace public. C'est pour cela que l'on veut mettre la priorité sur la lutte contre le deal de rue car je crois que c'est de nature à rétablir un lien de confiance fort entre les autorités et les citoyens et entre les citoyens et la police. Néanmoins, je crois qu'il faut être clair là-dessus, on ne résout pas tous les problèmes de deal en s'attaquant au trafic de rue, on en résout une partie mais il faut fixer des priorités en matière sécuritaire. On ne pourra pas tout faire, mais c'est bien cette priorité-là que nous entendons fixer dans les mois et les années qui viennent.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Encore deux points brièvement. D'abord monsieur Hildbrand, il y a d'autres institutions dans ce pays où chaque membre sort toutes sortes de propositions dont une bonne partie ne voit jamais le jour, cela s'appelle le Conseil fédéral. Il se trouve qu'une fois à Lausanne, une proposition qui n'avait pas été validée par la Municipalité a été sortie par le syndic, dont les raisons ont déjà exprimées tout à l'heure. Cela dit, comme la Municipalité ne l'avait jamais validée, il n'y a aucune raison, parce que le syndic a dit quelque chose dans la presse dominicale, que cela devienne

automatiquement une décision municipale, nous prenons nos décisions de manière collégiale. Il est absolument clair, comme vient de le dire M. Junod, qu'aucune ville au monde, à part La Haye éventuellement, où on a le libre commerce, n'a réussi à éradiquer complètement le commerce de la drogue. On peut améliorer la situation actuelle, mais c'est clair que quand la rue sent trop mauvais pour les dealers ce trafic tend à passer en appartement. Et c'est la réalité de très nombreuses villes du monde. Alors est-ce que c'est un bien ou un mal, manifestement pour le ressenti des Lausannois c'est mieux qu'il se passe dans les appartements qu'en pleine rue. Je crois qu'il faut dire les choses comme elles sont, ici on vise en même temps à le réduire mais personne n'a jamais réussi à l'annuler. Maintenant pour ce qui concerne M. Voiblet, est-ce que j'écrirais un livre sur la politique de gouvernance municipale quand je serai à la retraite. Je considère que dans les circonstances qui ont été les nôtres, on a plutôt été efficaces dans la résolution de la crise et je pense donc que je consacrerai ma retraite, si j'écris un livre, à la bonne foi en politique et toutes les déclarations que j'ai entendues dans ce Conseil notamment.

Fin de la discussion sur la résolution et vote de la résolution.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole. La discussion est donc close. Et nous pouvons passer au vote de la résolution. Je pense qu'il est possible de faire ce vote à main levée. Et ceux qui approuvent la résolution, votent oui et lèvent la main maintenant. Je vous remercie. Ceux qui désapprouvent la résolution, votent maintenant. Et enfin ceux qui s'abstiennent. Donc, à une large majorité, avec une opposition et de nombreuses abstentions, vous avez accepté cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au cours des deux prochains mois un plan d'action permettant de limiter le trafic de drogue dans les rues lausannoises avec indication des moyens nécessaires et un objectif temporel pour parvenir à ce résultat. »

Interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Réaménagement de l'avenue de Montoie : les écoliers méritent mieux »

Développement polycopié

De nombreux enfants empruntent le haut de l'avenue de Montoie pour se rendre au collège du même nom et à celui des Figuiers. En raison de la configuration de l'avenue, leur sécurité, que ce soit sur le trottoir ou sur les passages à piétons, laisse à désirer. En effet, l'avenue est à cet endroit raide, étroite et dépourvue de trottoir continu sur le côté est. De plus, ce n'est qu'après un tournant que les automobilistes qui s'y engouffrent aperçoivent le collège de Montoie et les passages à piétons qui y mènent.

La sécurité de ces écoliers a été un des sujets débattus dans le cadre du contrat de quartier de Montelly. La commission de quartier a analysé la situation avec soin et s'est appuyée

sur l'expertise de spécialistes. A l'issue des travaux, plusieurs propositions ont été présentées. Je voudrais m'attarder sur l'une d'entre elles qui me semble la seule apte à véritablement résoudre les problèmes de sécurité exposés plus haut. Il s'agirait de classer le tronçon de l'avenue de Montoie situé entre l'avenue de Cour et le chemin de Montelly en zone 30. Légalement, ceci est possible. Pratiquement, la mesure est simple puisque l'avenue borde une vaste zone 30 créée en 1996.

Il se trouve que l'avenue de Montoie est actuellement en travaux. Des aménagements de surface sont prévus pour améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons. Malheureusement, les propositions les plus prometteuses de la commission de quartier, en particulier le classement en zone 30, ont été écartées. Le projet présenté par la Direction des travaux est intéressant, mais le haut de l'avenue de Montoie restera dangereux pour les enfants.

Vu ce qui précède, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) La Municipalité ne pense-t-elle pas que des mesures spéciales, comme la limitation de la vitesse, sont nécessaires pour garantir la sécurité des écoliers dans le haut de l'avenue de Montoie, c'est-à-dire entre le giratoire de Montelly et le collège de Montoie?
- 2) Pour quelles raisons la Municipalité a-t-elle rejeté la proposition de la commission de quartier de classer cette partie de l'avenue de Montoie en zone 30?

Je remercie dès maintenant la Municipalité pour ses réponses.

Réponse photocopiee de la Municipalité

Réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de Mme Elisabeth Müller déposée le 25 septembre 2012

Préambule

L'avenue de Montoie a fait l'objet ces dernières années de mesures qui ont permis de limiter les excès de vitesse sur cette avenue. La mesure la plus efficace qui a permis d'atteindre l'objectif est la pose d'un radar de vitesse au droit du passage piéton régulé par des feux. De plus, afin de garantir la sécurité des enfants se rendant au Collège, le feu régulé a été placé au droit de l'entrée principale et l'autre entrée du collège a été supprimée. Par ces deux mesures, nous avons réduit sensiblement la vitesse moyenne sur l'avenue de Montoie ainsi que de nombreux accidents impliquant les piétons. Profitant de travaux planifiés par le Service d'assainissement, la Direction des travaux a élaboré plusieurs variantes de réaménagement du trottoir est de l'avenue de Montoie. Celles-ci ont été présentées aux représentants du contrat de quartier, à la société de développement et à une représentante du collège. Sur recommandation de la société de développement en particulier, la variante qui affecte peu le trottoir ouest existant a été privilégiée, ainsi que celle qui garantit la sécurité maximale pour les piétons (trottoir de 2 m). La variante retenue par la Municipalité et lesdits représentants a, à son tour, été présentée aux habitants lors d'une séance publique le 30 août dernier. Mis à part une personne, le réaménagement prévu a été bien accueilli et validé par l'ensemble des acteurs.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1

La Municipalité ne pense-t-elle pas que des mesures spéciales, comme la limitation de la vitesse, sont nécessaires pour garantir la sécurité des écoliers dans le haut de l'avenue de Montoie, c'est-à-dire entre le giratoire de Montelly et le collège de Montoie ?

Réponse :

La limitation ponctuelle de vitesse sur de courts secteurs de rues n'est pas recommandée par le BPA. En effet, l'automobiliste doit pouvoir disposer de repères clairs, ce qui n'est pas le cas lors de changements répétés du régime des vitesses. L'aménagement proposé permet de réduire la vitesse des véhicules au droit des traversées piétonnes, ce qui répond pleinement à la demande du quartier. De plus, la prolongation du trottoir jusqu'à l'accès des numéros 3 et 5 de l'avenue de Montoie permet de sécuriser ces débouchés. Par ailleurs, la création d'une nouvelle traversée permet d'offrir un cheminement sûr pour les habitants débouchant du chemin de Bon-Abri en direction du M1. La mise en place de seuils permet de mettre en évidence la présence des traversées piétonnes et de garantir une vitesse basse au droit de celles-ci, contrairement à la simple pose de panneaux de vitesse dont le respect n'est pas garanti.

Question 2

Pour quelles raisons la Municipalité a-t-elle rejeté la proposition de la commission de quartier de classer cette partie de l'avenue de Montoie en zone 30 ?

Réponse :

Il est à relever que l'avenue de Montoie est une route de desserte, mais fonctionne comme une route de distribution. En 2011, le trafic journalier moyen (TJM) était de 10 300 véhicules/jour. Le V85 (vitesse respectée par 85 % des usagers) était de 47 km/h. La mise en place d'une zone 30 dans cette rue ne serait pas cohérente avec son rôle. En effet, les zones 30 sont instaurées dans les quartiers notamment pour diminuer le trafic de transit.

La mise en place d'une zone 30 sur l'avenue de Montoie aurait comme effet de redonner de l'importance à d'autres rues où une augmentation de trafic serait très négative (ch. de Bon Abri, Ch. de Contigny, ch. de Pierreval, entre autres).

De plus, la mise en place d'une zone 30 condamnerait toute possibilité de créer une nouvelle traversée piétonne, ce qui ne permettrait pas d'améliorer le cheminement des piétons provenant du chemin de Bon-Abri et des débouchés privés sur l'avenue de Montoie (3-5). En effet, la présence de passages pour piétons est strictement réglementée par l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontres. Par ailleurs, la seule pose de panneaux « zone 30 » ne suffirait pas à modifier le comportement des usagers. Il serait encore nécessaire de mettre en place des éléments physiques de modération de trafic pour garantir le respect du V85, selon l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontres.

Compte tenu de ces différents éléments, la variante d'introduction d'une zone 30 dans ce secteur de l'avenue de Montoie, qui ne permet pas de résoudre les différentes problématiques en jeu, a été écartée durant la phase d'analyse de la situation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – J'aurais un plan à montrer. Le tronçon dont il s'agit dans cette interpellation est au bord de la zone 30 qui porte le n° 13. C'est le tronçon qui va du giratoire du chemin de Montelly à l'avenue de Cour. Vous voyez à l'est le Collège de Montoie et en bas le long de l'avenue de Cour, le Collège des Figuiers. A peu près la moitié des élèves qui se rendent à ces collèges, qui sont du primaire donc des enfants dès 4 ans, viennent du haut de l'avenue de Montoie. Et c'est justement le haut de cette avenue qui est dangereux. Dans le cadre du contrat de quartier de Montelly, la commission de quartier a examiné cette situation et a fait plusieurs propositions dont celle d'inclure ce tronçon dans la zone 30. La question de la sécurité des élèves sur cette avenue a été souvent discutée dans la commission d'établissement de Floréal, dans laquelle Yves Adam et moi-même représentons le Conseil communal. Cette question de sécurité est donc vraiment récurrente. Je vais peut-être faire des commentaires sur les réponses qu'a apportées la Municipalité. Dans la première réponse, la Municipalité pense que les mesures

qu'elle propose lors du réaménagement de la chaussée suffiront à améliorer la sécurité des écoliers. La Municipalité ajoute que les habitants ont été contents de ces propositions. Les aménagements proposés par la Municipalité sont intéressants, je le relève dans mon interpellation, la Municipalité a fait un effort. Le virage va être redessiné et le trottoir le long de ce virage élargi. Il y aura un nouveau passage à piétons au haut de l'avenue de Montoie, mais avant tout destiné aux habitants qui sont sur le côté de l'avenue dépourvu de trottoir et enfin il y aura des trottoirs continus aux débouchés des chemins. Il y a certainement des habitants qui ont été satisfaits de ces propositions, mais en tout cas les membres de la commission de quartier de Montelly ont été profondément déçus au vu de tous les travaux que cette commission avait faits, des propositions intéressantes et des experts qui avaient été questionnés à ce propos. Ces membres ont manifesté leur mécontentement et c'est pour cela que j'interviens par cette interpellation. Dans sa réponse à la seconde question, la Municipalité pense que l'avenue de Montoie ne peut pas être intégrée dans une zone 30 parce que le trafic y est assez important. Je pense que les limitations de vitesse sont possibles et justifiées, même sur des routes qui sont assez fréquentées. Je me permets de citer deux articles de l'Ordonnance sur la signalisation routière, une ordonnance fédérale. L'art. 108 al. 2, point b dit : « Les limitations générales de vitesse peuvent être abaissées lorsque certains usagers de la route ont besoin d'une protection spéciale qui ne peut être obtenue d'une autre manière ». L'article 2a, al. 6, ajoute : « Lorsque la vitesse est limitée à 30 km/h sur un tronçon de route principale, il est possible d'intégrer exceptionnellement ce tronçon dans une zone 30 en raison de conditions locales particulières ». Oui, je pense effectivement, vu ces deux établissements scolaires, vu aussi l'APEMS qui se trouve en partie de l'autre côté de la route, dans l'église Ste-Thérèse, et le centre de vie enfantine qui se trouve le long du chemin de Montelly, que c'est tout à fait justifié de limiter la vitesse sur ce tronçon de route. La Municipalité ajoute qu'il ne serait plus possible d'avoir des passages à piétons si la route était intégrée à la zone 30. Or la loi prévoit que dans certaines circonstances on peut avoir des passages à piétons dans une zone 30, par exemple devant une école. Il serait donc possible d'avoir tant la zone 30 que des passages à piétons devant l'école par exemple. Un autre argument de la Municipalité pour s'opposer à cette proposition est qu'il serait difficile de contrôler la vitesse des automobilistes. En Allemagne on a montré qu'il était très facile de contrôler cette vitesse avec des radars. Je pense qu'il est important pour la sécurité de nos enfants que cette route soit intégrée dans la zone 30 qu'elle borde. Ce serait pratiquement tout à fait faisable, par une simple extension de la zone qui existe et c'est pour cela que je vais déposer une résolution.

La présidente : – Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je donne la parole – j'ouvre la discussion sur cette interpellation et sa réponse et je donne la parole à M. Bertrand Picard.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Madame Müller, je crains que votre allergie aiguë aux voitures ne vous aveugle. En effet, la réponse de la Municipalité me paraît assez claire puisqu'elle dit que la vitesse moyenne respectée par la majorité des véhicules est inférieure à 50 km/heure, ce qui correspond à une vitesse extrêmement raisonnable d'une manière générale. D'autre part l'instauration d'une zone 30 doit correspondre à des critères très précis, parmi lesquels la suppression ou la non-existence des passages piétons reste la règle générale. De ce fait je pense que votre projet est contre-productif au niveau de la sécurité enfantine. Cette sécurité me paraît être plus liée à des questions d'éducation tant de la part de l'école que du Corps de police qui s'y prête déjà et qui donne des cours de sécurité routière. De ce fait je pense que la réponse de la Municipalité est tout à fait satisfaisante et en ce qui me concerne, je crois qu'elle est tout à fait dans le vrai.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Tout d'abord j'entends déclarer mes intérêts. Je siège au sein du comité de la Société de développement du Sud-Ouest. Et à ce titre je tiens à relever que ces préoccupations visent non seulement la vie associative du quartier mais

aussi la sécurité des piétons au nombre desquels figurent les écoliers. Pour preuve les aménagements concertés avec la Ville touchant l'aménagement des passages de sécurité à l'avenue des Figuiers, la réhabilitation des feux au giratoire Cour Mont-d'Or Figuiers, le réaménagement du chemin du Couchant pour ne citer que quelques exemples. L'interpellatrice fait état de nombreux écoliers fréquentant le collège de Montoie. Certes, mais il sied de savoir que sur les 278 qui s'y rendent, 111 viennent des hauts, c'est-à-dire de Montelly, Tivoli, Sévelin et Colline. Alors que 167 viennent d'ailleurs, et un bon nombre en traversant les avenues fréquentées et sécurisées comme Cour et Mont d'Or entre autres. Mais l'interpellatrice est vraiment en retard sur l'actualité touchant l'avenue de Montoie. En effet, suite à la séance du 12 juillet avec les représentants du contrat de quartier de Montelly, au sein duquel figurent des parents d'élèves et à laquelle participaient des représentants du service Routes et mobilité, plusieurs variantes visant le renforcement de la sécurité ont été présentées sur les lieux mêmes. Si ces variantes n'ont pas dégagé un vrai consensus, elles n'ont pas moins été placées dans le contexte recherché, à savoir le renforcement de la sécurité des élèves entre autres. Face à ce constat, la Société de développement du Sud-Ouest a souhaité une consultation de la population. Celle-ci a eu lieu le 30 août au collège de Montoie en présence d'une cinquantaine d'habitants, parents d'élèves entre autres, et des collaborateurs du service Routes et mobilité. Ces derniers ont présenté un projet dont il convient de mettre quelques points en exergue. Madame l'interpellatrice en a cité quelques-uns, mais c'était vraiment la portion congrue de ce qui se fait. Les nouvelles situations se présenteront de la manière suivante. Tout d'abord la création d'une nouvelle traversée piétonne à la hauteur des immeubles 3 – 5 de Montoie, pratiquement à l'amorce de la descente de Montoie. Deuxièmement, au droit de cette nouvelle traversée, des seuils de nature à rendre les automobilistes encore plus attentifs. L'élargissement du trottoir et sa prolongation du chemin de Bon-Abri jusqu'au niveau du passage de sécurité. La mise en continu des trottoirs pour tous les accès privés ou publics. La modification de la courbe au droit de la Menuiserie Dubi offrant une meilleure visibilité. En aval la suppression de dangereux bastions proches d'un autre passage de sécurité. Et enfin le radar existant depuis quelques années sis à la hauteur du passage protégé par des feux, à la hauteur de ce que l'on peut caractériser d'entrée nord du collège qui d'une part force le ralentissement et de l'autre tend à supprimer les rodéos du samedi soir. Cette variante a reçu un accueil quasi général des participants à la séance. L'élément sécuritaire pour les piétons a été placé au centre des préoccupations de tout un chacun, en tenant compte de la configuration des lieux, de leur topographie et des contraintes de voisinage issues de propriétés privées. A Montoie, et je pèse mes mots, le maximum a été prévu et tout sera fait dans ce sens et c'est ce qui fait que la question une de l'interpellation perd toute sa substance. S'agissant enfin de la limitation à 30 km à l'heure de l'avenue de Montoie, elle ne se justifie plus à teneur de ce qui a été fait, tant il est vrai que les mesures en question aboutiront à une vitesse très proche et même inférieure à celle revendiquée. En conclusion, cette interpellation ne revêt pas un caractère d'urgence dès lors toute les mesures ont déjà été prises, que les travaux s'étendront de mars à juin 2013, coordonnés avec ceux liés à l'aménagement du carrefour Sévelin-Tivoli. En conséquence et à mon humble avis, je considère que cette interpellation ne peut être que classée.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Il y a tout de même quelques phrases qui m'interpellent dans la réponse de la Municipalité. Vous savez que j'ai une affection particulière pour les zones 30. Ce qui m'étonne, c'est quand on indique que la présence de passages pour piétons est strictement réglementée par l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre. A ce propos, je cite de mémoire l'article de l'Ordonnance qui dit « En règle générale les passages pour piétons sont supprimés, des exceptions sont toutefois admises aux abords des écoles et des homes notamment ». Il me semble que l'on est clairement dans ce cas de figure. Par ailleurs, ce « notamment » dans d'autres cas de figure permet effectivement une marge d'interprétation puisque la liste des exceptions n'est pas exhaustive. Ensuite on lit « la seule pose des panneaux 'zone 30' ne suffirait pas à modifier le comportement des usagers, il serait encore nécessaire de mettre en place des

éléments physiques, etc. » C'est vrai : lorsqu'on établit des limitations de vitesse, il faut, comme pour n'importe quelle règle, mettre en place des contrôles puis des sanctions. Il s'agit d'une règle générale et je ne vois pas pourquoi elle s'appliquerait aux zones 30 plus qu'à d'autres zones ou à d'autres règles. Et puis ce qui m'amuse aussi c'est que cette rue est une rue de desserte, mais finalement c'est quand même une rue importante au vu du nombre de véhicules. Donc il me semble que l'idéal serait de faire des zones 30 là où il n'y a pas de trafic. Ça serait effectivement nettement plus simple.

M. David Payot (La Gauche) : – Quelques remarques tout de même par rapport à l'intervention de M. Henchoz. Si j'ai bien compris les informations qu'ont pu me transmettre les membres du comité du contrat de quartier de Montelly, un certain nombre de propositions ont été écartées par la Municipalité. L'approbation qu'il y a eu des mesures lors de la séance publique du 30 août est assez logique, si des mesures sont proposées, elles sont plutôt accueillies de manière positive par rapport à pas de mesures du tout. Par contre dire que le quartier se satisfait entièrement des mesures proposées serait un peu excessif. Et comme habitant du quartier de Bois-Gentil, vers l'impasse qui donne en face du centre de vie enfantine et des bâtiments scolaires, je peux témoigner de l'existence de passages piétons dans des zones 30. Il me semble que le même genre de mesures existe aux abords de l'avenue de France. Si mes souvenirs ne me trompent pas, il y a même des personnes qui sont aujourd'hui à la Municipalité qui avaient milité pour cette solution et l'avaient obtenue en leur temps. Il me semble donc qu'il est excessif de dire qu'une zone 30 condamnerait toute possibilité de créer une nouvelle traversée piétonne. Quant à dire que la seule pose des panneaux « zone 30 » ne suffirait pas à modifier le comportement des usagers et qu'il serait encore nécessaire de mettre en place des éléments physiques de modération du trafic, je crois que c'est exactement ce qui pouvait être demandé par les habitants du quartier. Je souligne encore la remarque de la Municipalité, le texte dit que nous nous trouvons en l'occurrence sur une route de desserte qui fonctionne comme une route de distribution et que l'on voit là qu'il y a un réel problème. C'est une cohabitation difficile car on est aux abords d'une école et il y a régulièrement des accidents entre véhicules et piétons. Je crois que les piétons sont les premiers à en subir les conséquences.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le groupe UDC accepte la réponse de la Municipalité, ça c'est le premier point. Mon deuxième point est le suivant. Je crois qu'il est quand même utile de se rappeler que le problème principal que nous avons à Lausanne est le trafic de transit. C'est également dans cette zone-là que le trafic de transit est un véritable problème à certaines heures certains jours. Si nous fermons cette rue ou ralentissons passablement le trafic sur cette rue, nous aurons un report de cette circulation sur d'autres routes. D'autres routes que d'autres enfants doivent traverser et je ne pense pas qu'en reportant un problème on va le résoudre. Je préconise donc, plutôt des solutions ponctuelles de ce type, d'aborder avec une grande volonté une réduction du trafic de transit et de se concentrer prioritairement là-dessus.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – C'est quand même terrible que personne n'ait eu l'idée de faire un trottoir sur la voie montante alors qu'un habitant du quartier, qui est aussi municipal, a eu cette idée. C'est votre serviteur qui l'a imposé au Service technique et qui lui a demandé de présenter des variantes. On peut faire toute l'histoire que l'on veut mais il n'y a personne au contrat de quartier qui a dit : il faut faire un trottoir là. C'est votre serviteur qui l'a demandé et presque exigé, point un. Point deux, en tant qu'habitant du quartier, c'est vrai que je suis comme servi moi-même. En tout cas ce que l'on a pu faire ces dernières années, sur insistance de votre serviteur, c'est mettre un radar grâce auquel nous n'avons maintenant plus les rodéos du samedi soir. Parce que c'est vrai que lorsque l'on se fait piquer une fois, deux fois, trois fois, on se calme, ça fonctionne. Dans les zones de limitation à 50 on peut poser des radars et si possible près d'un passage piétons régulé, j'insiste bien sur le terme régulé. Avec les multiples concertations avec mon voisin de gauche, M. Tosato, nous avons essayé de trouver une solution pour sécuriser les piétons et surtout les enfants qui viennent à l'école. Pour cela, nous avons supprimé une

entrée de l'école pour avoir la garantie que l'on amène les flux piétons des enfants et des parents qui les accompagnent. Mais je ne vous cache pas qu'il y a de nombreuses voitures de parents qui utilisent tous les matins une entrée principale pour amener leurs jeunes enfants à l'école et on lutte pour qu'il en soit autrement. Bref je reste avec les piétons et depuis quelques années, ça fonctionne. Les maîtres et les maîtresses apprennent aux parents et aux enfants que le cheminement pour Montoie est de prendre le cheminement régulé. Par contre nous avons un problème de sécurité dans le haut de cette avenue de Montoie, dans le virage, il y a d'abord une petite route où il y a des enfants qui circulent puis un accès à des propriétés où il n'y a plus de trottoir. Et je ne vous cache pas que quand on passe sur cette route, on est inquiet, et on se demande pourquoi il n'y a pas de trottoir. La largeur minimum du trottoir en ville de Lausanne est de 1 mètre 50 pour que l'on puisse l'entretenir. Et puis votre serviteur prend de temps en temps son vélo et comme il a la trouille sur cette route, mes services disent que si l'on mettait un vélo sur un trottoir, il faudrait 1 mètre 80. S'il n'y a pas 1 mètre 80, le pauvre vélo qui se retrouve avec un enfant devant ne passe pas. Ça c'est dans le sens de la montée. Alors c'est vrai que l'idéal est de faire un trottoir tout le long qui aille jusqu'au carrefour de Montelly. Cette solution a été tracée mais le problème est qu'il y a quand même de temps en temps des poids lourds et dans un virage il faut supprimer ou réduire le trottoir qui est à gauche. Quelle a été la réaction de la Société de développement sur cette proposition ? C'est de se dire, il est sympathique votre trottoir mais vous allez le réduire et aussi enlever des arbres. Alors il est préférable de garder ce trottoir où il y a beaucoup de monde et ne pas le faire sur toute la longueur. Proposez-nous une autre variante. Nous avons alors étudié cette autre variante et fait un bout de trottoir et créé un seuil. On a créé ce seuil aussi pour ralentir les gens qui descendent pour ne pas qu'ils accélèrent dans cette partie de route et qu'ils soient très attentifs à ces piétons qui ne sont d'ailleurs pas nombreux. Normalement il faut une certaine quantité de piétons pour mettre un passage piétons, eh bien en même temps on met un passage piéton sur ce seuil. C'est la solution la plus rationnelle que l'on a mise en place. Il faut savoir que si on voulait faire un véritable gabarit de route, comme cela est demandé, cela aurait donné l'impression à l'automobiliste d'avoir un plus grand espace pour la circulation et dès lors de pouvoir accélérer. Et puis parallèlement, si vraiment vous voulez la solution idéale, c'est de détruire le mur, qui fait cinq à six mètres de hauteur, sur la partie montante et sur environ une cinquantaine de mètres et vous voyez le coût. Il est vrai que les propositions faites par la Société de développement, en particulier de conserver l'acquis du trottoir sur la partie gauche en montant et de trouver un compromis par rapport aux moyens financiers à mettre en place, ont été reprises dans la version qui est présentée. La Municipalité a été très démocratique puisqu'elle aurait pu se contenter de prendre sa décision toute seule. Elle a étendu la consultation qu'elle fait usuellement par rapport aux Sociétés de développement, puisqu'il y avait le contrat de quartier. Elle a proposé les choses et à la fin le rôle de l'autorité est de décider. Comme il y avait un doute, on a refait une consultation auprès de la population et dans l'école avec de nombreux parents d'élèves. Dans cette séance, les participants ont accepté cette proposition de la Municipalité à part une personne. Je pense donc que c'est une solution raisonnable, c'est un plus pour la sécurité avec encore une diminution de la vitesse moyenne. Maintenant sur la terminologie de la rue de desserte et la route de distribution. La réalité est qu'il y a 10 700 voitures qui passent tous les jours. Donc quand on fera la révision du Plan directeur par rapport à cette réalité, elle n'aura pas le statut de rue de desserte, mais celui de zone de distribution. Concernant la présence de passages piétons en zone 30, il y a aujourd'hui deux passages piétons sur l'avenue de Montoie. Demain il y en aura trois. Mais si on passe en zone 30, il n'en restera plus qu'un, celui du feu régulé. On a ainsi un excellent compromis pour le piéton, les enfants et les parents. Et puis je rappelle quand même qu'il faut apprendre aux uns et aux autres à avoir un comportement responsable sur le domaine public et je pense que la présence de ce passage piéton supplémentaire produira une meilleure responsabilité des uns et des autres pour l'usage du domaine public. Et je crois qu'en termes de rue, si on ne l'élargit pas et qu'on la garde telle qu'aujourd'hui sans lui donner ce caractère d'avenue on est presque sûr que cela aura plutôt tendance à limiter la

vitesse, à ne pas augmenter la circulation et à atteindre les objectifs qu'il y a dans le Plan directeur de 96, tout comme celui qu'on est en train de projeter.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – J'ai dit dans mon interpellation que la Municipalité avait fait un effort pour proposer des aménagements qui améliorent la sécurité des piétons, mais je considère, et la commission de quartier de Montelly avec moi, que c'est insuffisant pour les enfants qui cheminent le long de cette avenue. C'est pour cela que je vais déposer une résolution. Je la lis.

Résolution

Le Conseil communal souhaite qu'à l'occasion des travaux en cours à l'avenue de Montoie, le tronçon de cet axe situé entre l'avenue de Cour et le chemin de Montelly soit intégré dans la zone 30 attenante.

Discussion sur la résolution.

M. Benoît Biéler (Les Verts) : – Au nom du groupe des Verts je vous appelle à accepter cette résolution. Je crois que l'on a tous tiré le même constat de la dangerosité de cette route, avec la pente et son étroitesse. Je me réjouis que M. Français ait trouvé un certain nombre de solutions et je pense que l'on peut aller jusqu'au bout de la démarche et vraiment ralentir le trafic sur cet axe-là, sachant que la diminution de la vitesse de la voiture est la première mesure à prendre pour sécuriser un secteur, en particulier là où se trouvent des enfants. Et je sais qu'il existe en Suisse de nombreux tronçons avec beaucoup de trafic et également une zone 30 à l'heure. L'objectif n'est pas de chasser la voiture de ce secteur-là mais simplement de réduire sa vitesse pour sécuriser ce tronçon et je pense donc que l'on peut s'accorder sur la zone 30 en prolongement du secteur existant. C'est pourquoi je vous appelle à soutenir cette résolution.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Habitant avenue Vinet, nous nous battons aussi pour une zone 30 avec d'autres membres du collectif Vinet Beaulieu et des habitants du quartier et il nous paraît que c'est une des réponses par rapport à la surcharge du trafic et aux conséquences que cela a tant du point de vue de la sécurité pour les piétons que des conditions de vie des habitants du quartier. Je pense que la gauche va soutenir cette résolution que l'on pourrait amender en disant qu'il faudrait demander à M. Français de déménager de quartier tous les ans pour qu'il ait des idées pour d'autres quartiers, s'il entend résoudre les problèmes d'aménagement des conditions de trafic à lui tout seul.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je répondrai par un non à la résolution de M^{me} Müller s'agissant de cette zone 30. En effet, on voit bien le but de la résolution et on en comprend bien les objectifs et la motivation, sauf que cela va à sens totalement contraire à la réponse municipale à la question 2 qui donne un certain nombre d'arguments fondés pour s'opposer à la zone 30. Alors que l'on veuille, par le biais de résolution, tirer une décision ou une politique de la Municipalité dans un certain sens, mais aller dans un sens totalement contraire de la réponse, cela nous semble difficile. Cela nous semble également difficile s'agissant des reports sur d'autres voies, parce que c'est ce qui se passe lorsque l'on introduit des zones 30. Pour tous ces motifs, je vous propose de refuser cette résolution. Il sera temps de revenir sur cette question de zone 30 lorsque l'ensemble des mesures annoncées seront mises en œuvre.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Pour les mêmes motifs que ceux invoqués par mon préopinant, le groupe UDC va s'opposer également à cette résolution.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Monsieur Dolivo, je vais déménager à l'avenue Dapples où je vous rappelle que vous avez accepté, il n'y a pas si longtemps, exactement le même concept que l'on propose de mettre en place à Montoie. Nous allons diminuer la vitesse par la création de seuils et de passages piétons. Nous allons donc dans votre direction qui est beaucoup plus rationnelle à tous points de vue, tant au niveau de la législation que des dépenses financières et on va atteindre cet objectif. Et quand vous avez fait confiance à la Municipalité pour la rue Centrale, l'avenue de Cour, l'avenue Dapples et

je peux vous en citer plein d'autres, nous avons toujours trouvé une solution rationnelle, intelligente et consensuelle. Vous avez fait référence à l'avenue de France où l'on a supprimé une bonne dizaine de passages piétons. La première remarque des gens qui étaient opposés à cette zone 30 est qu'ils ne se sont plus retrouvés dans la rue. Dieu merci il n'y a pas autant de circulation à l'avenue de France qu'il y en a à l'avenue de Montoie et on a pu éviter cette problématique-là. Je ne peux donc que vous recommander d'être rationnels et de toute façon, ce que je connais dans le droit et par rapport aux routes du même type, c'est que toute modification est soumise à l'autorité cantonale et en l'occurrence, avec la circulation que l'on a et la configuration de la route, je vous dis que cette zone 30 serait un non-sens par rapport à la sécurité des piétons. Je vous demande donc de garder raison et vous constaterez à terme que les mesures que l'on propose et vitesse moyenne sur l'avenue de Montoie vont dans votre sens. Et ce que l'on essaye de faire à l'avenue de Montoie, on essaye aussi de le faire dans toutes les autres rues de la ville et tout cela à bon prix.

Fin de la discussion et vote de la résolution.

La présidente : – Nous pouvons maintenant procéder au vote, il n'y a plus de demande de parole. Nous allons faire un vote électronique. Les personnes qui acceptent la résolution votent oui. Les personnes qui la désapprouvent, votent non et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 36 oui, contre 34 non et 16 abstentions, vous avez accepté la résolution de M^{me} Elisabeth Müller.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Réaménagement de l'avenue de Montoie : les écoliers méritent mieux » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite qu'à l'occasion des travaux en cours à l'avenue de Montoie, le tronçon de cet axe situé entre l'avenue de Cour et le chemin de Montelly soit intégré dans la zone 30 attenante. »

La séance est levée à 20 h 30.